



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne



Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Adopté par la CLE
07 juillet 2016





Table des matières

I. Préambule	3
A. Qu'est-ce qu'un SAGE	3
1. Contexte réglementaire	5
2. Contenu du SAGE	8
3. Portée juridique du SAGE	9
B. Le SAGE Boutonne	12
1. Périmètre et historique du SAGE Boutonne	12
2. SAGE limitrophes au SAGE de la Boutonne	15
II. Caractéristiques générales du bassin versant de la Boutonne - Synthèse de l'état des lieux...	17
1. Le contexte géographique et physique du SAGE Boutonne	17
2. Analyse des milieux aquatiques existants	22
3. Les masses d'eau du territoire	26
4. Usages de l'eau	28
III. Exposé des principaux enjeux	32
1. Enjeu 1 : Gouvernance et mise en œuvre du SAGE	32
2. Enjeu 2 : Cours d'eau et milieux aquatiques	38
3. Enjeu 3 : Gestion quantitative	42
4. Enjeu 4 : Qualité des eaux	47
5. Enjeu 5 : Inondation	54
IV. Les dispositions du PAGD	56
A. Méthode de lecture des dispositions	56
B. Dispositions du SAGE de la Boutonne	59
1. Enjeu 1 : Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE	59
2. Enjeu 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	77
3. Enjeu 3 : Gestion quantitative	107
4. Enjeu 4 : Qualité des eaux superficielles et souterraines	129
5. Enjeu 5 : Gestion des inondations	148
C. Evaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre du SAGE	158
1. Méthodologie	158
2. Coût prévisionnel des dispositions par enjeu	159
3. Coût prévisionnel des dispositions par type d'acteur	162
4. Évaluation prévisionnelle des moyens humains	164
5. Suivi de la mise en œuvre du SAGE	165
V. Annexes	166



V. Annexes

- Annexe 1 : Liste des abréviations* _____
- Annexe 2 : Annexes III et IV de la circulaire du 21 Avril 2008* _____
- Annexe 3 : Bilan du SAGE Boutonne de 2008.* _____
- Annexe 4 : Objectifs d'état des masses d'eau fixés par le SDAGE 2016-2021* _____
- Annexe 5 : Objectifs intermédiaires (horizon 2021) de qualité écologique des masses d'eau déclassées fixés par la Commission Locale de l'Eau* _____
- Annexe 6 : Notification du préfet coordinateur de bassin concernant les volumes prélevables sur le bassin de la Boutonne (9 Novembre 2011)* _____
- Annexe 7 : Synthèse du calendrier de mise en œuvre des dispositions du SAGE Boutonne* _____
- Annexe 8 : Premiers éléments visant la construction du tableau de bord du SAGE Boutonne* _____
- Annexe 9 : Coûts détaillés par disposition du SAGE* _____

Annexe 1 : Liste des abréviations

A

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AEAG : Agence de l’Eau Adour Garonne

AEP : Alimentation en Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif

APIEEE : Association de Protection, d’Informations et d’Etudes de l’Eau et de son Environnement

ASA : Association Syndicale Autorisée

B

BV : Bassin Versant

C

CA : Chambre d’Agriculture

CAEDS : Compagnie d’Aménagement et de gestion des Eaux des Deux-Sèvres

CC : Carte Communale

CE : Code de l’Environnement

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CLE : Commission Locale de l’Eau

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSP : Code de Santé Publique

D

DCE : Directive Cadre sur l’Eau (2000/60/CE)

DCR : Débit de crise

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Dossier d’Information Communal sur les Risques Majeurs

DOC : Débit d’Objectif Complémentaire

DOCOB : DOcument d’Objectif (*Dans le cadre de la mise en place d’un site Natura 2000*)

DOE : Débit d’Objectif à l’Etiage

DREAL : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

DSA : Débit Seuil d’Alerte

E

EBC : Espaces Boisés Classés

EH : Equivalent-Habitant

EPAGE : Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI (à FP) : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (à Fiscalité Propre)

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

ETP : EvapoTranspiration Potentielle ou Equivalent Temps Plein

G

GEMAPI : Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

I

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé permettant d'évaluer la qualité générale des cours d'eau
IBD : Indice Biologique Diatomée, basé sur la polluosensibilité des espèces recensées
IGN : Institut Géographique National
ILC : Indice Linéaire de Consommation
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOTA : Installation Ouvrage Travaux ou Activités (nomenclature)
IPR : Indice Poissons de Rivière donné par la composition et la structure des peuplements piscicoles
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies

L

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

M

MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAPTAM : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi de)
MES : Matières en suspension

N

NO3- : Nitrates
NQE : Norme de Qualité Environnementale

O

ONDE : Observatoire National Des Etiages
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective
ORE : l'Observatoire de l'Environnement Poitou-Charentes
ORENVA : Observatoire Régional des plantes Exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes

P

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (un des produits du SAGE)
PAOT : Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations
PAT : Programmes d'actions territoriaux Re-Sources
PCR : Piézométrie de crise
PdM : Programme de Mesures
PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles
PGE : Plan de Gestion des Etiages
PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondation
PLAGEPOMI : Plan de gestion des poissons migrateurs
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
POE : Piézométrie d'objectif Etiage
PPG : Programmes pluriannuels de gestion des syndicats de rivières



PPR : Plan de Prévention des Risques
PPri : Plan de Prévention des Risques « inondation »
PRSE : Plan Régional Santé Environnement

R

RCD : Réseau de Contrôle Départemental
RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
RECEMA : Réseau Complémentaire d'évaluation de l'état de l'Eau et des Milieux Aquatiques sur le bassin de la Charente et de ses Affluent
ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMAEP 4B : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B
SMBB : Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRC : Schéma Régional des Carrières
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP : Station d'épuration
SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin de la Boutonne Aval
SYMBO : Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne

T

TVTb : Trame verte et trame bleue

U

UHR : Unité Hydraulique de Référence

Z

ZHIEP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux sauvages
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPAAC :
ZOS :
ZPS : Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux
ZRE : Zone de Répartition des Eaux
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZSGE : Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau



Annexe 2 : Annexes III et IV de la circulaire du 21 Avril 2008

ANNEXE III

Principales décisions administratives prises dans le domaine de l'eau

- Autorisation ou déclaration d'installations, d'ouvrages, de travaux soumis à autorisation ou déclaration, définis dans la nomenclature (L.214-2 du CE) ;
- Autorisation ou déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement (L.214-7 et L.512-1 et L.512-8 du CE) ;
- Arrêté définissant les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable (L.1321-2 du code de la santé) ;
- Arrêtés de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie (L.211-3 II -1° du CE) ;
- Arrêté approuvant le programme d'actions nitrates (R.211-80 à R.211-85 du CE) ;
- Arrêté approuvant le programme d'actions sur les zones humides d'intérêt environnemental particulier, les aires d'alimentations des captages d'eau potable et les zones d'érosion (article L.211-3 du CE) ;
- Arrêté d'affectations temporaires de débits à certains usages (L.214-9 du CE) ;
- Plans de préventions des risques naturels prévisibles tels que les inondations (L.562-1 du CE) ;
- Déclaration d'intérêt général de l'étude, de l'exécution et de l'exploitation des travaux des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes, visant l'aménagement et l'entretien de cours d'eau, l'approvisionnement en eau, la maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement, la défense contre les inondations, la dépollution, la protection des eaux souterraines ou la protection et la restauration des sites, écosystèmes et zones humides (L.211-7 du CE) ;
- Autorisation ou déclaration de rejets d'effluents liquides et gazeux et aux prélèvements d'eau des installations nucléaires de base (R.214-3 5° du CE modifié par décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007) ;
- Prélèvement faisant l'objet d'une autorisation unique pluriannuelle (R.214-31-1 du CE)
- Aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau domaniaux concédés aux collectivités territoriales et syndicats mixtes ;
- Délimitation par les collectivités territoriales des zones d'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif, des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, des zones où il est nécessaire de prévoir des installations spécifiques de protection du milieu naturel (L.2224-10 du CGCT) ;
- Arrêté approuvant les schémas communaux de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution (L. 2224-7-1 du CGCT) ;
- Concessions et renouvellements de concessions hydroélectriques (décret n°94-894 du 13 octobre 1994) ;
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial ;
- Autorisation de réalisation et d'aménagement et d'exploitation d'usines hydrauliques (loi du 16 octobre 1909)
- Modification par l'Etat exerçant ses pouvoirs de police des autorisations ou permissions accordées pour l'établissement d'ouvrages ou d'usines sur les cours d'eau non domaniaux (L. 215-10 du CE)
- Dispositions prises pour assurer le libre cours des eaux dans les cours d'eau non domaniaux (L. 215-7 du CE) ;
- Programmes et décisions d'aides financières dans le domaine de l'eau.



Avis demandés à la CLE

Consultation obligatoire de la CLE

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement public territorial de bassin (art. L.213-12 et R.213-49 du CE)
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme d'action (Articles R.114-3 et R.114-7 du code rural)

Consultation obligatoire de la CLE, lorsque le SAGE est approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art R.211-113 I du CE)
- Dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation (art R.214-10 du CE)
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau inscrits sur les listes prévues par l'article L.214-17 du CE (consultation sur l'avant-projet de liste établie par le préfet de département) (art. R.214-110 du CE)
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R.214-64 du CE)
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007)

Information de la CLE

- Arrêté délimitant le périmètre et désignant l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R.211-113 III du CE)
- Dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation (décision rejetant une demande d'autorisation) (art R.214-19 II du CE)
- Dispositions applicables aux IOTA soumis à déclaration (récépissé, prescriptions spécifiques et décision d'opposition) (art. R.214-37 du CE)
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R.214-31-3 du CE)
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à déclaration au titre des articles L214-1 à L.214-6 du CE (dossier de l'enquête) (art. R 214-101 et R.214-103 du CE)
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises ni à autorisation ni à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du CE (art.214-102 et R.214-103 du CE)
- Installations relevant du ministère de la défense (arrêté du ministre de la défense autorisant une opération soumis à autorisation) (Art. R.217-5 du CE)
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R.121-21-1 du code rural).



Annexe 3 : Bilan du SAGE Boutonne de 2008.



**Version validée la CLE
07 juillet 2016**

Bilan du SAGE Boutonne de 2008

Et analyse comparative du
projet de SAGE révisé

CLE Boutonne

Sommaire

Rappel du contexte	2
Les priorités identifiées par la Commission locale de l'eau	3
Tableau comparatif	3
Synthèse	4
La structuration des documents	5
Tableau comparatif	5
Synthèse	5
Bilan des dispositions du SAGE de 2008 et mise en perspective du projet de SAGE révisé	6
Grilles de lecture	6
Analyse disposition par disposition	6
Synthèse par orientations.....	6
Les étiages	7
Analyse des dispositions	7
Synthèse	10
Bilan – Les étiages.....	12
Gestion qualitative.....	14
Analyse des dispositions	14
Synthèse.....	18
Bilan – Gestion qualitative.....	21
Milieux aquatiques.....	23
Analyse des dispositions	23
Synthèse.....	29
Bilan – Milieux aquatiques.....	33
Organisation de la mise en œuvre	35
Analyse des dispositions	35
Synthèse.....	37
Bilan – Organisation de la mise en œuvre	38
Eléments de bilan financier	39
Préambule.....	39
Gestion quantitative.....	39
Gestion qualitative.....	40
Milieux aquatiques.....	43
Organisation de la mise en œuvre	44
Synthèse	45
Lexique des abréviations	46
Annexes	48

Rappel du contexte

La Commission locale de l'eau (CLE) de la Boutonne a acté le lancement de la révision du SAGE Boutonne approuvé en 2008 à la fin de l'année 2010. Elle a validé en janvier 2015 un projet de SAGE révisé qu'elle a ensuite soumis à l'avis des assemblées délibérantes présentes sur le bassin versant de la Boutonne. Dans le cadre de cette consultation, des observations ont fait remonter le besoin de disposer d'un véritable bilan du SAGE de 2008, afin de mesurer les efforts réalisés jusqu' à présent. Ce besoin s'est également fait ressentir au travers des observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de SAGE Boutonne révisé qui s'est tenue entre le 21 mars et le 22 avril 2016.

Les éléments relatifs au bilan du SAGE de 2008 ont été compilés par la cellule d'animation du SAGE en 2013 afin de servir de base à la révision du SAGE. Ils ont notamment été mis à disposition des groupes de travail mobilisés dans le cadre de la rédaction des documents du SAGE. Néanmoins, ce travail de bilan n'a pas été formalisé au travers d'un rapport spécifique.

Le présent rapport vise donc à formaliser les éléments de bilan du SAGE de 2008 dont dispose la CLE, afin de permettre aux acteurs du territoire de mieux appréhender les actions réalisées et le degré de mise en œuvre des différentes dispositions. Les dispositions du projet de SAGE validé en janvier 2015 sont également mises en regard des dispositions du SAGE de 2008, afin de positionner le futur SAGE par rapport au précédent.

Les priorités identifiées par la Commission locale de l'eau

Tableau comparatif

Le tableau suivant établit un comparatif entre les priorités affichées par la CLE en 2008 et celles affichées dans le projet de SAGE révisé :

SAGE de 2008	Projet de SAGE révisé
<p>* Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et les affluents</p>	<p>* Equilibre quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteindre ou maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines - Maintenir des débits propices au bon fonctionnement des milieux et au maintien de la vie aquatique - Le tout en conciliant les usages de l'eau
<p>* Préserver la qualité de la nappe captive du Lias pour l'alimentation en eau potable</p> <p>* Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'origine agricole (N, P, phytosanitaires) dans les nappes libres et les cours d'eau - D'origine domestique (N, P) sur la Boutonne et la Nie - D'origine industrielle sur la Légère 	<p>* Bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et satisfaction de l'usage « eau potable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs du SDAGE 2016-2021 (bon état écologique / chimique) - Objectifs intermédiaires pour les reports de délais du bon état écologique (2027 / moins strict)
<p>* Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques (entretien des cours d'eau, préservation des milieux humides, protection des berges, ...)</p> <p>* Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crues et d'étiage sur la Boutonne moyenne, à l'aide d'une gestion commune des ouvrages hydrauliques</p>	<p>* Bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrouver un fonctionnement équilibré des cours d'eau et des milieux aquatiques et bénéficier des services écosystémiques rendus par ces infrastructures - Atteindre le bon état écologique des masses d'eau - Restaurer les fonctionnalités piscicoles des milieux et assurer le classement en première catégorie de la Boutonne amont et moyenne
<p>* Limiter les risques d'inondation sur la Boutonne amont et moyenne (maîtriser l'occupation du lit majeur)</p>	<p>* Appropriation et prise en compte du risque inondation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact des phénomènes grâce à une meilleure connaissance et une prise de conscience générale du risque inondation sur le territoire - Limiter les phénomènes d'inondation grâce à une meilleure gestion de l'espace, des eaux pluviales et de ruissellement
<p>* Chapitre « organisation de la mise en œuvre du SAGE »</p>	<p>* Synergie et efficacité de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter le territoire d'une organisation à la hauteur des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, indissociables des politiques d'aménagement du territoire - Affirmer le caractère central de la CLE dans les politiques de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant - Améliorer la communication et la sensibilisation sur les actions menées dans le cadre du SAGE

Tableau 1- Comparaison des priorités affichées par la CLE

Synthèse

Le **Tableau 1** ne fait pas apparaître de changement notable dans les priorités affichées par la CLE. On remarque toutefois la mise en avant des enjeux liés à la gouvernance et à la restauration de l'état et des fonctionnalités des milieux aquatiques dans le projet de SAGE révisé.

La structuration des documents

Tableau comparatif

Le tableau suivant établit un comparatif de la structuration du SAGE de 2008 et du projet de SAGE révisé :

SAGE de 2008	Projet de SAGE révisé
1. La gestion des étiages	1. Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
2. Gestion qualitative de la ressource - 2A. Gestion des nappes captives - 2B. Gestion qualitative des cours d'eau et des nappes libres	2. Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
3. Gestion du fond de vallées, protection des milieux aquatiques et gestion des crues	3. Gestion quantitative
et des risques d'inondation	4. Qualité des eaux superficielles et souterraines
4. Organisation de la mise en œuvre	5. Gestion des inondations

Tableau 2 - Comparaison de la structuration des documents

Synthèse

Le **Tableau 2** met en évidence une réorganisation des thématiques de travail dans le projet de SAGE révisé avec une mise en avant des enjeux liés à la gouvernance et aux milieux aquatiques ; ainsi qu'avec la création d'un chapitre spécifique sur la question du risque d'inondations.

Bilan des dispositions du SAGE de 2008 et mise en perspective du projet de SAGE révisé

Grilles de lecture

Ce chapitre détaille l'analyse de la mise en œuvre des dispositions du SAGE de 2008 et met en évidence le lien qui peut être établi avec le projet de SAGE révisé.

Analyse disposition par disposition

Le tableau suivant présente la grille de lecture de l'analyse disposition par disposition :

Dispositions du SAGE de 2008		Bilan et lien vers le projet de SAGE
✘	Plus d'actualité	Eléments de bilan ⇒ Lien vers le projet de SAGE
■	Non réalisé	Eléments de bilan ⇒ Lien vers le projet de SAGE
▲	En cours de réalisation (avec difficultés/freins identifiés ; encore du travail)	Eléments de bilan ⇒ Lien vers le projet de SAGE
●	En cours de réalisation (sans difficulté majeure) ou réalisé	Eléments de bilan ⇒ Lien vers le projet de SAGE

Tableau 3 - Grille de lecture de l'analyse par disposition

Cette analyse détaillée permet de faire le bilan de chacune des dispositions mais ne fournit pas une vision globale de la mise en œuvre du SAGE de 2008.

Synthèse par orientations

Le tableau suivant présente la grille de lecture de la synthèse par orientations du SAGE de 2008 :

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
✓ Réalisé	Eléments de bilan	Objectifs correspondants ⇒ Dispositions / orientations correspondantes
✘ Non réalisé	Eléments de bilan	Objectifs correspondants ⇒ Dispositions / orientations correspondantes
(...) En cours	Eléments de bilan	Objectifs correspondants ⇒ Dispositions / orientations correspondantes

Tableau 4 - Grille de lecture de la synthèse par thématique

Cette analyse synthétique au regard du regroupement des dispositions selon l'architecture du SAGE de 2008 permet d'appréhender le projet de manière plus globale.

Pour chacune des 4 thématiques envisagées par le SAGE de 2008 (étiage, gestion qualitative, milieux aquatiques, organisation de la mise en œuvre), un bilan global est par ailleurs réalisé.

Afin de faciliter la lecture, un lexique en fin de document fournit la signification des sigles utilisés. De même, les cartographies en annexe permettent de repérer les maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau sur le territoire.

Les étiages

Analyse des dispositions

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
▲ Respect du DOE (1.1)	- Echéance pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif = 2021 - Réforme des volumes prélevables en cours pour atteindre cet équilibre et respecter le DOE - Volume prélevables par usages sur le bassin de la Boutonne votés par la CLE le 11 janvier 2010 <u>Freins identifiés</u> : délais de mise en œuvre de la réforme ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 3
● Révision du DOE à la station du Moulin de Châtre (1.2)	- Valeur du DOE au Moulin de Châtre révisée : 680 l/s (SDAGE 2009) ⇒ ∅
■ DOE à St-Jean d'Angély (1.3) et intégration dans le SAGE (1.4)	- La station de mesure du débit à St-Jean d'Angély n'est pas encore opérationnelle pour le suivi de l'étiage ; ainsi aucune valeur de débit objectif n'a pu être proposée sur cette station pour le moment ⇒ Dispositions 33, 34
✘ DOE à Carillon (1.3) et intégration dans le SAGE (1.4)	- Abandon de cette disposition pour des raisons techniques (débit non mesurable à cette station) ⇒ ∅
▲ Maintien des seuils d'alerte à Châtre puis modification avec la mise en place des retenues (1.5)	- Les seuils d'alerte à Châtre ont été maintenus, en lien avec l'avancement des retenues de substitution : le projet porté par le SYRES 17 sur la partie charentaise-maritime du territoire est en cours de DIG (travaux en 2017-2018) ; le projet porté par la Coop de l'eau 79 sur la partie deux-sévrienne du territoire est en cours d'étude d'impact (travaux en 2018) - Le seuil de coupure estival a été rehaussé (de 445 l/s à 470 l/s) en 2012 <u>Freins identifiés</u> : délais de mise en place des projets de stockage ⇒ Disposition 35
■ Fixer des seuils d'alerte à St-Jean d'Angély et Carillon (1.6)	- La station de St-Jean d'Angély n'est pas encore opérationnelle pour l'étiage ; aucune valeur de seuils d'alerte n'a pu être fixée pour le moment. ⇒ Disposition 34
● Gestion provisoire (1.7)	- L'indicateur du Moulin de Châtre sert à la gestion des prélèvements pour l'ensemble du bassin versant, y compris l'aval en attendant la mise en place d'une station opérationnelle sur le secteur de St-Jean d'Angély ⇒ ∅
● Gestion volumétrique (1.8)	- La gestion volumétrique des prélèvements est généralisée sur le bassin versant (compteurs, relevés des index, etc.) ⇒ ∅
● Pas de nouveau prélèvement tant que les DOE ne sont pas respectés (1.9)	- Les services de l'Etat adaptent progressivement les autorisations de prélèvement dans le cadre de la réforme des volumes prélevables ⇒ Disposition 44 + Règle 1
● Assimiler les prélèvements en nappe d'accompagnement à ceux en rivières (1.10)	- Prélèvements en nappes assimilés à ceux en rivières ⇒ ∅

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ● Harmonisation de la gestion volumétrique (1.11) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'OUGC Saintonge (fin 2013) - Parution d'un arrêté cadre unique sur le territoire de l'OUGC pour la gestion conjoncturelle des prélèvements (2015) ⇒ Dispositions 45, 46
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Information aux irrigants : débits de la Boutonne, seuils réglementaires, anticipation de la crise (1.12) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil à l'irrigation réalisé par les chambres d'agriculture (non homogène sur le bassin versant) + réflexion en cours (OUGC / Contrat territorial) <u>Freins identifiés</u> : harmonisation des dispositifs d'information sur le bassin versant ⇒ Disposition 45 (+ encart « Conseil »)
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Elargissement du réseau de tensiomètre (1.13) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du réseau (2 sondes capacitives sur la partie charentaise-maritime du bassin versant) + Fiche action prévue pour le développement d'un réseau de mesure de l'humidité du sol le cadre de l'élaboration du Contrat territorial <u>Freins identifiés</u> : investissements nécessaires, mobilisation difficile, développement progressif de l'expertise / du conseil ⇒ Dispositions 4, 48
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Lutte contre le gaspillage, amélioration de l'efficacité de l'eau agricole, pilotage de l'irrigation (1.14) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions par les professionnels et les OPA et réflexion en cours dans le cadre de l'élaboration du Contrat territorial (journées de sensibilisation aux techniques d'irrigation) <u>Freins identifiés</u> : investissement nécessaires, mobilisation difficile de la profession agricole (actions de sensibilisation, formation) ⇒ Dispositions 48, 49
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Plan de communication sur les économies d'eau brute / eau potable (tous publics) (1.15) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication ponctuelles (non coordonnées sur le bassin versant) : plaquettes de communication des syndicats d'eau potable auprès de leurs abonnés, etc. <u>Freins identifiés</u> : très faible mutualisation / coordination, manque de temps, pas de plan de communication ⇒ Dispositions 8, 52
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Substitution recommandée des prélèvements en nappes d'accompagnement/rivières + évaluation des bénéfices de chaque projet (1.16) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de réserves de substitution en cours : le projet porté par le SYRES 17 sur la partie charentaise-maritime du territoire est en cours de DIG (travaux en 2017-2018) ; le projet porté par la Coop de l'eau 79 sur la partie deux-sévrienne du territoire est en cours d'étude d'impact (travaux en 2018) - Projet de territoire en cours d'élaboration (volet « quantitatif » du Contrat territorial) <u>Freins identifiés</u> : délais de mise en place des projets de stockage ⇒ Disposition 47
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Projets de stockage groupés ; attention particulière sur le remplissage (1.17) 	<p>Cf. ci-dessus</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Etude des débouchés pour la valorisation agricole-irrigation des effluents industriels/domestiques (1.18) 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet (contraintes techniques / sanitaires ; ratio coûts / bénéfices défavorable) ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Harmonisation des projets de retenues sur le bassin versant (1.19) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion collective des projets (portage par le SYRES 17 ; la Coop de l'eau 79) - Mise en place de l'OUGC Saintonge fin 2013 ⇒ Dispositions 45, 49

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Information du grand public sur les objectifs et bienfondés des projets de stockage (1.20) ▲ Gestion commune des ouvrages hydrauliques sur la Boutonne amont et moyenne (1.21) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de plan de communication effectif pour le moment ⇒ Disposition 47 - Gestion coordonnées des 51 ouvrages en gestion publique (à l'échelle des sous-bassins) par les syndicats de rivières (en direct ou par le biais de convention) et le Département 17 - Amélioration progressive de la coordination entre sous-bassins versants ; + Révision du protocole de gestion sur l'aval (CD 17) <u>Freins identifiés</u> : mobilisation difficile des propriétaires d'ouvrages ⇒ Disposition 20
<ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation de la station de St-Jean d'Angély (1.22) ● Mise en place et suivi d'échelles limnimétriques sur le bassin versant (1.23) 	<ul style="list-style-type: none"> - Station non opérationnelle pour l'étiage ; déplacement à prévoir ⇒ Dispositions 33, 34, 40 - Réseau mis en place fin 2010 (7 échelle sur la Boutonne amont, 16 sur la Boutonne moyenne et 12 sur la Boutonne aval) - Suivi coordonné par le SYMBO, relevés hebdomadaires par les techniciens rivières (Boutonne amont et moyenne) ou les bénévoles des ASM (Boutonne aval) ⇒ Disposition 33
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Mise en place d'une station d'annonce de crue sur la Boutonne amont utile pour le suivi des étiages (1.24) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de station d'annonce de crues prévue sur la Boutonne en Deux-Sèvres ⇒ Disposition 33

Synthèse

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
<p>✘ - Respecter le DOE à Châtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DOE non respecté pour le moment - Réforme des volumes prélevables en cours 	<p>Maintenir des débits propices au fonctionnement des milieux</p> <p>Objectifs généraux enjeu 3</p>
<p>- Fixer des DOE sur la Boutonne :</p>		
<p>✓ Reconsidérer le DOE au Moulin de Châtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DOE = 680 l/s 	
<p>✘ Affecter un DOE à St-Jean d'Angély et à Carillon et les intégrer dans le SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Station de St-Jean d'Angély non opérationnelle pour le suivi de l'étiage ; déplacement à prévoir pour permettre la définition de débits objectifs et de seuils de gestion - Pas de mesure de débit possible à Carillon (abandon) 	<p>Fiabiliser le suivi métrologique</p> <p>Définir le débit objectif complémentaire</p> <p>Dispositions. 34 et 35</p>
<p>- Redéfinir l'arrêté cadre relatif aux suspensions provisoires des usages de l'eau :</p>		
<p>(...) Conserver les seuils d'alerte au Moulin de Châtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les seuils d'alerte au moulin de Châtre ont été conservés en attendant la mise en place des projets de réserves de substitution (en cours) - Le seuil de coupure a été rehaussé en 2012 (de 445 à 470 l/s) 	<p>Définir des seuils de gestion au Moulin de Châtre</p> <p>Dispositions 35</p>
<p>✘ Fixer des seuils d'alerte à St-Jean d'Angély et à Carillon selon les fonctionnalités à respecter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Station de St-Jean d'Angély non opérationnelle pour le suivi de l'étiage ; déplacement à prévoir pour permettre la définition de débits objectifs et de seuils de gestion - Débit non mesurable à Carillon ; (abandon) 	<p>Définir les débits minimums biologiques</p> <p>Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu</p> <p>Dispositions 36 et 43</p>
<p>✓ Organiser une gestion provisoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion provisoire effective (station du Moulin de Châtre utilisée pour la gestion estivale des prélèvements sur l'ensemble du bassin) 	
<p>✓ Rassembler un maximum d'irrigants autour de la gestion volumétrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion volumétrique effective (compteurs, relevés des index, etc.) 	
<p>✓ Appliquer la réglementation en vigueur (services de l'Etat)</p>		
<p>- Economiser l'eau :</p>		
<p>✓ Harmoniser la gestion volumétrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'OUGC Saintonge fin 2013 - Arrêté cadre unique pour la gestion conjoncturelle des prélèvements sur le territoire de l'OUGC Saintonge 	
<p>(...) Informer rapidement les irrigants de l'approche des DOE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information des irrigants non homogène sur le bassin versant 	<p>Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation</p> <p>Disposition 45 + encart conseil</p>

Orientations du SAGE de 2008		Bilan	Orientations du projet de SAGE
(...)	Développer les pratiques d'irrigation économes en eau	- Actions de formation / sensibilisation ponctuelles à développer	Développer la politique d'économies d'eau pour l'usage agricole Orientation 16
(...)	Sensibiliser tous les publics aux économies d'eau	- Actions de sensibilisation ponctuelles à formaliser (plan de communication) et à coordonner / mutualiser	Développer la communication/sensibilisation Dispositions 8 et 52
- Reconstituer les débits en étiage :			
* Réduire les prélèvements en nappes d'accompagnement et en rivières à l'étiage :			
(...)	Créer des réserves de substitution	- Projets de réserves de substitution en cours sur la partie Charentaise-Maritime et les Deux-Sèvres (travaux en 2018); délais importants pour la réalisation des projets	Encadrer les projets de réserves de substitution Disposition 49
*	Rechercher de nouvelles ressources pour le remplissage des réserves de substitution	- Pas de projets de valorisation agricole des effluents industriels et domestiques	
(...)	Harmoniser la gestion des réserves de substitution	- Gestion collective des projets (SYRES 17, Coop de l'eau 79) - Mise en place de l'OUGC Saintonge fin 2013	Gestion collective des projets Gestion coordonnée des prélèvements à l'échelle du bassin versant Dispositions 45 et 47
*	Informers la société des projets agricoles	- Pas de plan de communication	Développer la communication sur les projets de réserves de substitution Disposition 47
(...)	- Accompagner la restauration des débits d'étiage	- Gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques en gestion publique (51 sur le bassin versant) en cours de développement; mobilisation difficile des propriétaires d'ouvrages	Gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques Disposition 20
- Mieux observer, connaître et suivre le fonctionnement du bassin :			
*	Mesurer les débits représentatifs des écoulements en moyenne vallée	- Station de St-Jean d'Angély non opérationnelle pour le suivi de l'étiage; déplacement à prévoir pour permettre la définition de débits objectifs et de seuils de gestion	Fiabiliser le suivi métrologique; suivre l'évolution de la ressource (quantité)
✓	Observer l'évolution des débits sur les affluents	- Mise en place d'un réseau de 35 échelles limnimétriques sur le bassin en 2010 - Suivi de ce réseau coordonné par le SYMBO	Identifier les besoins en suivis complémentaires Dispositions 33, 40
(...)	Améliorer la connaissance et le suivi des nappes	- Suivis piézométriques coordonnés par la Région - Etudes et modèles réalisés par le BRGM	Améliorer le suivi piézométrique Disposition 37
✓	Suivre l'application et l'effet des mesures sur les étiages et les usages attachés	- Renseignement du tableau de bord du SAGE (révision en cours)	Renseigner le tableau de bord du SAGE Dispositions 7, 40

Bilan – Les étiages

- Forces -

La **réforme des volumes prélevables** est en cours de mise en œuvre sur le bassin versant. Le vote des volumes prélevables par la CLE en janvier 2010, à la suite d'un important travail de concertation, a constitué un temps fort de la mise en œuvre du SAGE de 2008.

⇒ Projet de SAGE : objectif général de l'enjeu 3 (équilibre quantitatif des masses d'eau)

La **gestion des prélèvements est à présent réalisée à l'échelle du bassin versant** : mise en place de l'OUGC Saintonge à partir de la fin 2013, avec un arrêté cadre unique à l'échelle de son territoire qui comprend le bassin de la Boutonne dans son ensemble.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 45 (coordination des prélèvements pour l'irrigation) et 46 (coordination de la gestion de crise)

- Opportunités -

Les collectivités gestionnaires des cours d'eau (Syndicats de rivières, Département 17) travaillent à la **coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques** sur leurs territoires de compétence. Cette gestion tend à se coordonner entre les sous-bassins versants, au moins pour les ouvrages en gestion publique. Les syndicats de rivières travaillent en parallèle à mobiliser des propriétaires de moulins volontaires autour de cette question dans la perspective d'augmenter progressivement le nombre d'ouvrages inclus dans la démarche de gestion coordonnée.

⇒ Projet de SAGE : disposition 20 (gestion coordonnée des ouvrages)

Le **réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant** est opérationnel depuis fin 2010 ; le SYMBO coordonne les relevés. Les informations recueillies dans le cadre de ce réseau sont cruciales pour l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant et sont utilisées dans le cadre de différentes actions (étude sur la révision du protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval, suivi du remplissage de certaines réserves de substitution, etc.). L'animation de ce réseau est donc à poursuivre, avec un développement de la communication autour de la valorisation des données afin de favoriser l'implication des différents acteurs.

⇒ Projet de SAGE : disposition 33 (fiabiliser le suivi métrologique existant)

Le **suivi des étiages** est un enjeu important sur le territoire. Dans ce cadre, de plus en plus de données doivent être collectées, bancarisées, analysées, synthétisées, valorisées puis diffusées. Ceci dans la perspective d'optimiser le suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE et de leur impact sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Ce travail doit être pensé en lien avec la révision du tableau de bord du SAGE.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 7 (tableau de bord), 11 (capitalisation et valorisation des données), 33 (fiabilisation du suivi métrologique), 37 (amélioration du suivi piézométrique) et 40 (groupe de travail pour le suivi quantitatif et qualitatif des masses d'eau)

- Points d'attention -

La **station de mesure du débit sur le secteur de St-Jean d'Angély** n'est pas encore opérationnelle pour le suivi de l'étiage. La CLE doit concentrer ses efforts sur la mise en place effective de cette station qui est nécessaire afin d'optimiser la gestion estivale sur les secteurs moyen / aval du bassin de la Boutonne (prélèvements, ouvrages hydrauliques).

⇒ Projet de SAGE : dispositions 33 (fiabiliser le suivi métrologique existant), 35 (définition d'un DOC) et 36 (définition de DMB)

Les opérations liées à la **communication / sensibilisation** sont à améliorer pour faciliter l'appropriation des enjeux du territoire et la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (économies d'eau ; gestion des ouvrages ; etc.)

⇒ Projet de SAGE : dispositions 8 (plan de communication), 52 (sensibilisation des usagers) et 49 (moments d'échanges pour l'évolution des systèmes agricoles)

Gestion qualitative

Analyse des dispositions

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ● Les nappes captives et autres ressources exploitables pour l'AEP situées dans le bassin versant sont concernées par l'objectif d'amélioration (2.1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs d'amélioration pour l'ensemble des masses d'eau (DCE) y compris les ressources pour l'AEP ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 4
<ul style="list-style-type: none"> ● Affectation de l'usage des eaux souterraines en priorité à l'AEP > à la santé > au secteur économique (2.2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité à l'AEP et à la santé consacrée par la LEMA et réaffirmée par la CLE ⇒ Disposition 44
<ul style="list-style-type: none"> ● Respecter les objectifs du SDAGE de 1996 en attendant le nouveau SDAGE ; ne pas dépasser les 50 mg/l de nitrates dans les nappes (2.3) 	<ul style="list-style-type: none"> - SDAGE 2016-2021 validé fin 2015 : suivi de l'état des eaux souterraines pour adapter la politique de gestion et respecter les objectifs - Mise en œuvre de programmes Re-Sources sur la Boutonne en Deux-Sèvres (« Boutonne amont » porté par le SMAEP 4B ; « La Chancelée » porté par le SERTAD) pour la reconquête de la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 4
<ul style="list-style-type: none"> ● Les cours d'eau et chevelus du bassin versant sont concernés par l'objectif d'amélioration (2.4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs d'amélioration pour <u>toutes</u> les masses d'eau (DCE) - Définition d'objectifs intermédiaires (échéance 2021) pour les masses d'eau en report de délai d'atteinte du bon état à 2027 dans le projet de SAGE Boutonne révisé ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 4 ; Disposition 65
<ul style="list-style-type: none"> ● L'objectif de bon état écologique et chimique des eaux concerne toutes les masses d'eau ; la CLE suit l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE de 2009 via le tableau de bord (2.5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de bon état fixés pour toutes les masses d'eau ; prise en compte des objectifs du SDAGE - Définition d'objectifs intermédiaires (échéance 2021) pour les masses d'eau en report de délai d'atteinte du bon état à 2027 dans le projet de SAGE Boutonne révisé - Suivi via le tableau de bord du SAGE ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 4 ; Disposition 7
<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte le PDM dans le cadre de la révision du SAGE (2.6) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du SDAGE et du PDM dans le cadre de la révision du SAGE ⇒ Rapport environnemental
<ul style="list-style-type: none"> ▲ L'Etat veille à ce que les niveaux de rejets imposés soient calculés de l'amont vers l'aval (solidarité, équité) (2.7) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de définition de seuils de rejets par tronçon ; étude au cas par cas en fonction de la sensibilité du milieu récepteur ; prise en compte améliorée des impacts cumulés <u>Freins identifiés</u> : difficulté de prise en compte des impacts cumulés ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégier la substitution des forages dommageables pour la ressource en eau potable est démontré (2a.1) 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 réserves de substitution dans les Deux-Sèvres (CAEDS) mises en service en 2011 ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Les programmes visant à protéger les nappes captives et garantir l'AEP doivent être poursuivis et soutenus (2a.2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des forages agricoles dans l'Infra-Toarcien - 5 réserves mises en service en 2011 pour substituer des forages agricoles prélevant dans l'Infra-Toarcien au profit de l'AEP (CAEDS) - Programmes d'actions Re-Sources sur la Boutonne en Deux-Sèvres portés par le SMAEP 4B (« Boutonne amont » depuis 2011) et le SERTAD (« La Chancelée » depuis 2015) ⇒ Disposition 58

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<p>▲ Informer les particuliers sur les démarches à suivre pour la réalisation d'un forage (2a.3)</p>	<p>- Communication ponctuelle concernant les obligations réglementaires (courriers des communes ; brochures des syndicats d'eau) <u>Freins identifiés</u> : régime déclaratif des forages ; difficulté de contrôle ; manque de coordination des acteurs ⇒ Dispositions 41, 54</p>
<p>● Privilégier une approche par territoire pour les conseils et la sensibilisation aux pratiques agricoles raisonnées (2b.1)</p>	<p>- Conseil auprès des professionnels agricoles par les OPA - 2 Programmes Re-Sources en Deux-Sèvres (« Boutonne amont » et « La Chancelée ») - Contrat territorial sur le bassin versant de la Boutonne en cours d'élaboration ⇒ Dispositions 4, 58</p>
<p>▲ Renforcer la communication sur les risques de pollutions par les phytosanitaires ; les risques d'entraînement et de dérive (2b.2)</p>	<p>- Conseil et communication par les OPA auprès des exploitants agricoles - Opérations de communication / conseil par les structures porteuses de programmes Re-sources (SMAEP 4B ; SERTAD) auprès de tous les publics <u>Freins identifiés</u> : manque de coordination / vision globale (bassin versant) ; difficile mobilisation du public ⇒ Dispositions 8, 59</p>
<p>● Intégrer la gestion territoriale des risques dans les prochains programmes d'actions liés à la Directive nitrates (2b.3)</p>	<p>- Gestion territoriale des risques prévue dans le cadre de la mise en œuvre du 5^{ème} PAZV ⇒ Ø</p>
<p>● Créer des bandes végétalisées entre les cultures et certains cours d'eau classés via des mesures réglementaires / contrats (2b.4)</p>	<p>- Obligation réglementaire en bordure de cours d'eau (Directive nitrates) ⇒ Disposition 12</p>
<p>▲ Préconiser un partenariat entre les agriculteurs et les syndicats de rivières / organismes forestiers pour l'entretien / la restauration de la ripisylve (2b.5)</p>	<p>- Conseil ponctuel auprès des propriétaires / exploitants riverains des cours d'eau en fonction des sollicitations - Elaboration d'une charte « peuplier-environnement » dans le cadre du projet de SAGE révisé (validée fin 2015) <u>Freins identifiés</u> : mobilisation difficile des propriétaires / exploitants riverains ⇒ Disposition 12</p>
<p>● Etablir un cahier des charges qui harmonise les dispositifs d'aides environnementales / inscrire la Boutonne en zone prioritaire (2b.6)</p>	<p>- PDR établi à l'échelle régionale (2014-2020) avec définition de zones d'actions prioritaires pour la quantité / qualité / biodiversité (le bassin de la Boutonne est ciblé en tout ou partie dans chaque catégorie) ⇒ Ø</p>
<p>● Favoriser l'application de dispositifs d'aides environnementales sur les exploitations des secteurs identifiés comme « points noirs » (2b.7)</p>	<p>Cf. bilan de la disposition 2b.6</p>
<p>▲ Mettre en place un plan d'action territorial pour la lutte contre les pollutions agricoles (2b.8)</p>	<p>- Programmes d'actions territoriaux des programmes Re-Sources (« Boutonne amont » par le SMAEP 4B depuis 2011 ; « La Chancelée » par le SERTAD depuis 2015) - Contrat territorial Boutonne en cours d'élaboration <u>Freins identifiés</u> : pas de programme à l'échelle du bassin versant (certaines AAC ne bénéficient pas encore d'un programme spécifique) ⇒ Dispositions 4, 58</p>
<p>● Elaborer le plan d'action précédent en collaboration avec les financeurs, l'Etat et les syndicats d'eau (2b.9)</p>	<p>Cf. précédemment ⇒ Dispositions 4, 58</p>

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer un schéma d'assainissement à l'échelle du bassin versant (2b.10) 	<ul style="list-style-type: none"> - Schémas d'assainissement élaborés à l'échelle départementale (2005 pour la Charente-Maritime ; 2010 pour les Deux-Sèvres) mais pas à l'échelle du bassin versant ⇒ Dispositions 63, 64, 67
<ul style="list-style-type: none"> ▲ ● Mettre en place le traitement du phosphore et de l'azote au moment des modifications des STEP de plus de 2000 EH (2b.11) 	<ul style="list-style-type: none"> Sur 5 STEP de plus de 2 000 EH : - 2 ont un procédé de déphosphatation - 5 ont un procédé de dénitrification ⇒ Règle 2
<ul style="list-style-type: none"> ■ ▲ ● Mettre en conformité l'ANC, l'assainissement collectif et le traitement du pluvial sur la Boutonne et la Nie + concertation / communication avec les collectivités (2b.12) 	<ul style="list-style-type: none"> - ANC : environ 40 % de conformité à l'échelle du bassin versant - STEP : 95 % de conformité à l'échelle du bassin versant - Manque de données sur le pluvial <u>Freins identifiés</u> : déficit de communication / sensibilisation et concertation à l'échelle du bassin versant (appropriation des enjeux à développer) ⇒ Dispositions 61, 62, 67, 78, 79
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Contraindre les administrés à se raccorder au réseau existant ; supprimer les rejets directs dans le milieu dans les deux ans (2b.13) 	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement obligatoire dans les 2 ans (législation) - 111 communes / 129 ont un zonage d'assainissement - 99 % des communes sont couvertes par un SPANC <u>Freins identifiés</u> : déficit de sensibilisation ; appropriation des enjeux à améliorer ; contrôles à renforcer ⇒ Dispositions 61, 67
<ul style="list-style-type: none"> ● Conseiller et aider les industries pour la collecte des déchets / traitement / système de contrôle (2b.14) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil ponctuel des services de l'Etat / les collectivités en fonction des sollicitations / instructions de dossiers d'autorisation ⇒ Dispositions 65, 66
<ul style="list-style-type: none"> ● Minimiser les rejets industriels en priorité sur la Légère / respecter les prescriptions ICPE / SDAGE (2b.15) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme industrielle de Melle (Solvay et DuPont) : respect des seuils de rejets prévus par le régime d'autorisation ; travaux de modernisation de la station de traitement des effluents pour 2016 (amélioration de la qualité des rejets notamment) ⇒ Disposition 65 ; Règle 2
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Etudier les possibilités de valorisation agronomique des eaux résiduaires traitées (2b.16) 	<ul style="list-style-type: none"> - Epandage des boues de STEP mais pas de valorisation agronomique des eaux résiduaires ⇒ Dispositions 61, 62, 67, 78, 79
<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser la filière de collecte / traitement / suivi de ces sous-produits et des matières de vidange (2b.17) 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma départementaux d'assainissement (2005 pour la Charente-Maritime ; 2010 pour les Deux-Sèvres) - Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux (2013 pour la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres) ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Accompagner le plan départemental d'élimination des déchets d'un plan de communication (2b.18) 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication ponctuelle par les collectivités gestionnaires <u>Freins identifiés</u> : pas de coordination ⇒ Disposition 8
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer un plan de communication relatif à la réglementation et aux techniques respectueuses de la qualité de l'eau (2b.19) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions ponctuelles, pas de plan de communication à l'échelle du bassin versant ⇒ Disposition 8
<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer le réseau de suivi sur le bassin versant en Charente-Maritime (2b.20) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et adaptation des réseaux en fonction des besoins (RCD, RECEMA...) : 37 stations de suivi des eaux superficielles tous réseaux confondus (4 depuis 1971 ; 3 depuis 1975 ; 5 depuis 2000 ; 3 depuis 2007 ; 5 depuis 2009 ; 12 depuis 2011 ; 5 depuis 2014 ; 4 depuis 2015) ⇒ Disposition 53

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
✘ Activer la mise en place du réseau de suivi des eaux de marais de la Boutonne aval (2b.21)	- Pas de réseau de suivi spécifique ⇒ ∅
✘ Poursuivre le suivi analytique des captages fermés	- Ratio coût/bénéfice non favorable ⇒ ∅

Synthèse

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
✓ - Exploiter les nappes captives en priorité pour l'AEP	Usage AEP privilégié sur l'Infra-Toarcien (mise en service de 5 réserves en 2011 pour substituer des forages agricoles (CAEDS))	Satisfaire en priorité les exigences de l'AEP Objectifs de l'enjeu 4 ; Disposition 44
- Respecter les objectifs de qualité :	Prise en compte des objectifs fixés par le SDAGE ; définition d'objectifs intermédiaires pour les masses d'eau en report de délai d'atteinte du bon état	Objectif de bon état de toutes les masses d'eau Objectifs de l'enjeu 4
(...) Réduire les pollutions diffuses d'origine domestique	Amélioration des rejets liés à l'assainissement collectif (95 % de conformité des STEP) ; efforts à développer pour l'ANC (60 % de non-conformité) ; bonne couverture par les zonages d'assainissement et les SPANC	Réduire les pollutions diffuses et limiter l'impact des rejets ponctuels Orientations 19 et 20
(...) Réduire les pollutions diffuses d'origine industrielles	Travaux pour l'amélioration des rejets de la plateforme industrielle de Melle	
✓ Harmoniser les mesure agri-environnementales	Mesures agri-environnementales définies à l'échelle régionale	
- Préserver la qualité des nappes captives :		
✓ Privilégier la substitution des forages	Mise en service de 5 réserves de substitution de forages agricoles dans l'Infra-Toarcien en 2011 (CAEDS)	Priorité à l'AEP Disposition 44
(...) Réduire les risques de pollution	- Deux programmes Re-Sources sur la Boutonne en Deux-Sèvres (« Boutonne amont » par le SMAEP 4B ; « La Chancelée » par le SERTAD) - Communication ponctuelles concernant la réglementation liée aux forages domestiques	Réduire les pollutions diffuses ; charte de « bonnes pratiques » pour les foreurs ; limiter les transferts Orientations 19 et 20 ; Dispositions 43 et 54
- Economiser l'eau :		
(...) Améliorer la connaissance et le suivi des nappes	Suivi réalisé par la Région	Identifier les besoins en suivis complémentaires Disposition 53
✓ Suivre l'application et l'effet des mesures sur les nappes et les usages attachés	Tableau de bord du SAGE	Renseigner le tableau de bord du SAGE ; Groupe de travail pour le suivi quantitatif / qualitatif Dispositions 7, 40

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
- Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution :		
* Réduire les pollutions d'origines agricoles : nitrates, phosphates et phytosanitaires :		
(...) Privilégier la gestion territoriale des risques liés aux pratiques agricoles	- Conseil des OPA - Programmes Re-Sources « Boutonne amont » (SMAEP 4B) et « La Chancelée » (SERTAD)	
✓ Harmoniser les pratiques agri-environnementales	Mesures agri-environnementales définies à l'échelle régionale	Programmes de réduction des pollutions diffuses ciblés (AAC, bassins à problématique nitrates) ; limiter les transferts
(...) Mettre en place un plan d'action de lutte contre les pollutions agricoles	- Programmes d'actions territoriaux des programmes Re-Sources (« Boutonne amont » par le SMAEP 4B depuis 2011 ; « La Chancelée » par le SERTAD depuis 2015) - Contrat territorial Boutonne en cours d'élaboration	<i>Orientation 20 ; Dispositions 4, 58</i>
* Réduire les pollutions d'origines domestiques : azotées et phosphatées :		
✗ Elaborer un schéma d'assainissement à l'échelle du bassin de la Boutonne	Schémas d'assainissement élaborés à l'échelle départementale (2005 pour la Charente-Maritime, 2010 pour les Deux-Sèvres)	Limiter l'impact des rejets ponctuels : fiabiliser les réseaux d'assainissement, identifier les ANC impactants, garantir les capacités d'assainissement en amont des projets, ... ;
(...) Réduire la pollution d'origine domestique en priorité sur la Boutonne et la Nie	A l'échelle du bassin versant : conformité globale de l'assainissement collectif ; problèmes de conformité de l'ANC ; manque de données pour le pluvial	Améliorer la gestion du pluvial <i>Orientations 21 et 25</i>
(...) Renforcer les moyens de contrôle des rejets domestiques	Bonne couverture par les zonages d'assainissement et les SPANC ; contrôles à renforcer	Programme de réduction des rejets industriels sur la Légère ; conventions de raccordement <i>Dispositions 65 et 66</i>
* Réduire les pollutions d'origines industrielles :		
- Limiter les risques de pollution induits par les sous-produits de traitement des déchets et des eaux résiduaires :		
✓ * La prise en compte des sous-produits dans les plans d'élimination des déchets	Schéma départementaux d'assainissement et Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux prenant en compte ces sous-produits	
(...) * La transparence sur la qualité et le devenir des sous-produits	Actions ponctuelles de communication ; manque de coordination	Améliorer la communication <i>Disposition 8</i>
(...) - Sensibiliser tous les publics aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	Actions ponctuelles de communication ; pas de plan de communication à l'échelle du bassin versant	Améliorer la communication : vulnérabilité des forages domestiques et impact des pratiques de désherbage notamment <i>Dispositions 8, 54, 71</i>

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
(...) - Améliorer le suivi de la qualité des cours d'eau et des marais	Adaptation des réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles en fonction des besoins	Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires <i>Disposition 53</i>
✖ - Suivre la qualité des captages AEP fermés	Ratio coût/bénéfice défavorable	

Bilan – Gestion qualitative

- Forces -

Exploitation de l'**Infra-Toarcien en priorité pour l'usage AEP.**

⇒ Projet de SAGE : disposition 44 (priorité à l'eau potable)

Appropriation des objectifs de qualité fixés à l'échelle européenne et déclinés dans le SDAGE / SAGE et mise en œuvre d'actions visant à réduire les pollutions d'origines agricoles (programmes Re-Sources), industrielles (travaux sur la plateforme industrielle de Melle) et domestiques (mises aux normes des stations d'épuration collectives). En outre, la CLE a fait le choix de définir des objectifs intermédiaires pour les masses d'eau en report de délai pour l'atteinte de l'objectif de bon état ; afin de faire un bilan d'étape permettant d'ajuster les actions mises en œuvre, le cas échéant.

⇒ Projet de SAGE : objectif de l'enjeu 4 (bon état qualitatif des masses d'eau) ; annexe 4 du PAGD

Ancrage territorial de programmes visant la reconquête de la qualité de la ressource en eau, en particulier le programmes Re-Sources sur la Boutonne amont mis en œuvre depuis 2011.

⇒ Projet de SAGE : disposition 58 (programmes de réductions des pollutions diffuses)

- Opportunités -

Développement d'une gestion territoriale des risques liés aux pratiques agricoles via le déploiement de **programmes d'actions sur les territoires à enjeux** (PAEC, programmes Re-Sources, Contrat territorial, etc.)

⇒ Projet de SAGE : disposition 4 (programme opérationnel multithématique) ; disposition 58 (programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses)

Le **suivi qualitatif des masses d'eau** est un enjeu important sur le territoire. Dans ce cadre, de plus en plus de données doivent être collectées, bancarisées, analysées, synthétisées, valorisées puis diffusées. Ceci dans la perspective d'évaluer l'impact de la mise en œuvre des dispositions du SAGE sur l'état qualitatif des masses d'eau, au regard des objectifs fixés (objectifs DCE et objectifs intermédiaires définis par la CLE). Ce travail doit être pensé en lien avec la révision du tableau de bord du SAGE.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 7 (tableau de bord), 11 (capitalisation et valorisation des données), 40 (groupe de travail pour le suivi quantitatif et qualitatif des masses d'eau) et 53 (identification des besoins en réseaux de suivi complémentaires).

Dynamique d'amélioration de la qualité des rejets de la part des industriels sur la plateforme industrielle de Melle et volonté de transparence.

⇒ Projet de SAGE : disposition 65 (programme de réduction des rejets industriels sur la Légère)

- Points d'attention -

L'**assainissement non collectif** pose encore des problèmes de conformité (60 % de non-conformité).

⇒ Projet de SAGE : disposition 67 (identification des ANC impactants)

Manque de données concernant la gestion du pluvial, pas de vision globale de cet enjeu et des problématiques associées à l'échelle du territoire.

⇒ Projet de SAGE : disposition 72 (amélioration de la connaissance des phénomènes de ruissellement) ; orientation 25 (amélioration de la gestion des eaux pluviales)

Les opérations liées à la **communication / sensibilisation** sont à améliorer pour faciliter l'appropriation des enjeux du territoire et la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (forages domestiques ; pratiques de désherbage ; etc.)

⇒ Projet de SAGE : dispositions 8 (plan de communication), 54 (vulnérabilité des forages domestiques) et 59 (moments d'échanges pour limiter les transferts) et 71 (impact des pratiques de désherbage)

Milieux aquatiques

Analyse des dispositions

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
▲ Maintenir et reconquérir la qualité écologique du bassin versant en équilibre avec les usages (3.1)	- Travaux de restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux (SAGE, PPG) : diversification des écoulements et des habitats piscicoles ; suppression de l'abreuvement du bétail en lit mineur ; suppression d'obstacles à la continuité ; ... <u>Freins identifiés</u> : Délais de mise en œuvre des actions (concertation, procédures, etc.), difficultés d'appropriation des enjeux (riverains, propriétaires, usagers, etc.) ⇒ Objectifs généraux de l'enjeu 2
▲ Communiquer pour sensibiliser et former sur la gestion et l'entretien des cours d'eau (3.2)	- Communications des syndicats de rivières dans le cadre des PPG et en fonction des sollicitations (interventions scolaires, expositions, panneaux d'information) <u>Freins identifiés</u> : Manque de coordination (échelle du bassin versant) ; manque de temps ; mutualisation à développer ⇒ Dispositions 3, 4, 9
● Intervenir pour l'entretien et la restauration des cours d'eau en concertation ; sur les zones prioritaires ; via une programmation (3.3)	- Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau menés en concertation par les syndicats de rivières dans le cadre de leurs PPG : diversification des écoulements et des habitats piscicoles ; suppression de l'abreuvement du bétail en lit mineur ; entretien de la ripisylve - Elaboration du Contrat territorial sur le bassin de la Boutonne en cours ⇒ Dispositions 3, 12
● Instaurer une collaboration entre usagers et syndicats de rivières / riverains pour la restauration et l'entretien des cours d'eau (3.4)	- Travaux conjoints entre les syndicats de rivières et les gestionnaires de la pêche / associations de protection de l'environnement sur certains chantiers (SMBB / APIEEE par exemple) - Réunions publiques organisées par les syndicats de rivières dans le cadre de l'élaboration de leurs PPG ⇒ Dispositions 3, 4, 9
● Associer les gestionnaires de la pêche et du canoë-kayak à la réalisation du programme d'aménagement et de restauration des berges pour la Boutonne domaniale (3.5)	- Association des usagers par le Département 17 dans le cadre des opérations de gestion / aménagement ⇒ Disposition 3
▲ Envisager un diagnostic général du bassin et une restauration hydromorphologique si nécessaire. Tester différents types d'interventions (3.6)	- Etudes hydromorphologiques des syndicats de rivières : en 2010 sur 96 km de cours d'eau sur le sous-bassin de la Boutonne amont (SMBB) ; en 2013 sur 93 km de cours d'eau sur le sous-bassin de la Boutonne moyenne (SIBA) - PPG des syndicats de rivières : mis en œuvre depuis 2011 pour le SMBB ; en cours de DIG pour le SIBA - Contrat territorial de la Boutonne en cours d'élaboration - Elaboration d'un plan de gestion durable du site de la Trézence (Département 17) <u>Freins identifiés</u> : tous les secteurs du bassin versant n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic, les travaux relatifs à l'hydromorphologie ne sont pas encore très développés sur la partie charentaise-maritime du bassin versant ⇒ Dispositions 4, 12

Dispositions du SAGE de 2008

Bilan et lien vers le projet de SAGE

<p>▲ Intégrer les orientations du SAGE pour la protection des berges et de la ripisylve dans l'étude sur les potentialités forestières de la vallée et l'étude d'aménagement foncier de la Boutonne moyenne et de la Nie (3.7)</p>	<p>- Actions des syndicats de rivières en faveur de la préservation des berges et de la ripisylve - Sensibilisation ponctuelle des propriétaires / riverains / exploitants <u>Freins identifiés</u> : déficit d'appropriation des enjeux et de mobilisation de la part des propriétaires / exploitants riverains ⇒ Dispositions 12, 32</p>
<p>● Appliquer des conditions pour l'attribution des aides à la plantation des peupliers : distances de plantation, bande végétalisée, ... (3.8)</p>	<p>- Dispositifs d'aide à la plantation conditionnés au respect de certaines prescriptions (notamment la charte « peuplier-environnement » validée fin 2015) ⇒ Disposition 32</p>
<p>● Associer l'ADEP et le CRPF aux actions de sensibilisation sur la gestion / l'entretien des cours d'eau (sites pilotes notamment) (3.9)</p>	<p>- Association ponctuelle du CRPF et du GDF 17 en fonction des opportunités / sollicitations ; à développer ⇒ Dispositions 3, 9</p>
<p>● Proposer des outils pour l'amélioration de la gestion popuicole sur la Boutonne amont et moyenne (3.10)</p>	<p>- Proposition d'outils d'accompagnement des propriétaires/exploitants par le CRPF - Charte « peuplier-environnement » sur la vallée de la Boutonne validée par la CLE le 2 novembre 2015 ⇒ Disposition 32</p>
<p>● Transformer les abreuvoirs qui portent atteinte aux milieux aquatiques (3.11)</p>	<p>- Actions de ce type intégrées dans les PPG des syndicats de rivière (pompe dans les pâtures ; clôtures) : action conduite par le SMBB entre 2011-2014 (257 abreuvoirs supprimés – 39 km de berges clôturées – 151 pompes de prairies installées) ; prévue dans le PPG du SIBA ⇒ Disposition 12</p>
<p>▲ Renforcer et coordonner la lutte contre les ragondins (3.12)</p>	<p>- Actions de lutte portées par le SMBB en Deux-Sèvres et coordonnées par la Communauté de communes des Vals de Saintonge en Charente-Maritime <u>Freins identifiés</u> : manque de coordination à l'échelle du bassin versant ⇒ Disposition 12</p>
<p>▲ Mettre en place des actions de lutte, de surveillance et de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (3.13)</p>	<p>- Travail de coordination à l'échelle du bassin versant par le SYMBO (ORENVA) et de veille par les acteurs sur le terrain - Bilan annuels réalisés et mis à disposition sur Internet <u>Freins identifiés</u> : opérations de surveillance et de lutte non exhaustives à l'échelle du bassin versant (manque de moyens humains, financiers) ; coordination non optimale ⇒ Dispositions 16, 17</p>
<p>● Se doter d'une définition des milieux humides du bassin versant (3.14)</p>	<p>- Elaboration d'un cahier des charges pour l'inventaire des zones humides validé par la CLE le 20 mai 2016 ⇒ Disposition 22</p>
<p>✘ Elaborer une charte adaptée à la gestion du lit majeur, prise en compte dans les documents d'urbanisme (3.15)</p>	<p>- Pas de charte à proprement parler - Réalisation d'inventaires communaux (zones humides, haies, réseau hydrographique) avec prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme et définition de préconisations de gestion - Prise en compte des enjeux et objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme (rapport de compatibilité) ⇒ Dispositions 14, 25, 31, 77</p>
<p>▲ Vérifier la conformité des ouvrages avec les règlements d'eau (3.16)</p>	<p>- Vérification ponctuelle en fonction des opportunités (travaux, demandes de renouvellement d'autorisation, etc.) ⇒ Ø</p>

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les décisions administratives (3.17) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des principes de gestion dans les décisions administratives (arrêts de manœuvre des vannes, etc.) ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Sensibiliser les acteurs sur l'intérêt collectif d'une gestion des niveaux d'eau / débits (3.18) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation ponctuelles en fonction des opportunités (rencontre des propriétaires, travaux envisagés) - Sensibilisation des propriétaires d'ouvrages liée aux travaux de coordination de la gestion des ouvrages (groupe de travail, identification de propriétaires volontaires) <u>Freins identifiés</u> : mobilisation difficile des propriétaires d'ouvrage ; déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Dispositions 3, 9, 20
<ul style="list-style-type: none"> ● Inventorier les ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du bassin versant (3.19) 	<ul style="list-style-type: none"> - Données disponibles sur l'ensemble du bassin versant (ouvrages inventoriés par les syndicats de rivières et le SYMBO) ; à compléter selon les secteurs - Référentiel des obstacles à l'écoulement (430 obstacles recensés sur le bassin versant en 2014) ⇒ Disposition 18
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Réfléchir sur l'intérêt collectif ou non de chacun des ouvrages et sur la continuité écologique (3.20) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de restauration de la continuité écologique ponctuelles, fonction des opportunités (intégration aux PPG) et dans le cadre de concertations adaptées : étude pour l'adaptation à la continuité écologique et travaux de suppressions de seuils en 2014-2015 par le SMBB ; - Cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> * Etudes / travaux de rétablissement de la continuité sur les ouvrages de la Boutonne aval par le CD 17 (rivière de contournement sur le barrage de l'Houmée) * Etudes prévues dans le PPG du SIBA sur la Brédoire <u>Freins identifiés</u> : opposition de certains propriétaires / difficultés de mobilisation ; déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Disposition 19
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Etablir un recueil de principes de gestion globale des ouvrages (débits et niveaux à maintenir selon les périodes/zones) (3.21) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination plus ou moins développée à l'échelle des sous-bassins versant - Réflexion en cours pour une coordination à l'échelle du bassin versant et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des propriétaires d'ouvrages - Refonte en cours du protocole de gestion sur l'aval (CD 17) <u>Freins identifiés</u> : mobilisation difficile des propriétaires d'ouvrage ; déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Disposition 20
<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégier la voie contractuelle pour la restauration des ouvrages privés avec financements publics (3.22) 	<ul style="list-style-type: none"> - Voie contractuelle privilégiée par les syndicats de rivières avec cession des droits de manœuvre, sur la Boutonne moyenne notamment (12 conventions avec des propriétaires de moulins) et sur la Boutonne amont (1 convention) ⇒ Disposition 20
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés (3.23) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des syndicats de rivière dans ce sens <u>Freins identifiés</u> : faible implication de la profession notariale ; déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Disposition 21

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<ul style="list-style-type: none"> ● Créer un groupe d'observateurs sur la Boutonne aval pour suivre les mouvements d'eau au côté du gestionnaire ; objectif de création d'un protocole de gestion (3.24) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la refonte du protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval portée par le CD 17 depuis 2013, en concertation avec les acteurs / usagers ⇒ Disposition 20
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Dissocier la gestion des marais de celle de la Boutonne en aval de St-Jean d'Angély en rive gauche (3.25) 	<ul style="list-style-type: none"> Projet abandonné ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Elaborer un PPRI à l'échelle du bassin versant (3.26) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 PPRI sur le bassin de la Boutonne : sur les sous-bassins de la Boutonne moyenne et de la Boutonne aval (11 communes concernées) ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer sur les zones inondables, le risque inondation, les règles de conduite à adopter (3.27) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication portées par le SYMBO dans le cadre du PAPI Charente (journée annuelle d'information sur le risque inondation ; pose de repères de crues) - Prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme ⇒ Dispositions 73, 74
<ul style="list-style-type: none"> ● Veiller à la création de bassins tampons lors de projets tendant à augmenter l'imperméabilisation (3.28) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des solutions alternatives / compensatoires lors de l'instruction des projets (loi sur l'eau) ⇒ Disposition 76, Règle 4
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Favoriser l'implantation d'un maillage logique de haies et sensibiliser au maintien des haies (3.29) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions et programmes pour favoriser l'implantation des haies ; inventaires communaux : programme EVA porté conjointement par le CD 17 et la Chambre d'agriculture 17 (plus de 59 km de haies plantés sur le bassin depuis 2000) ; actions de l'association Prom'Haies dans les Deux-Sèvres - Fiche action relative à l'aménagement des versants prévue dans le Contrat territorial Boutonne en cours d'élaboration <u>Freins identifiés</u> : faible implication des propriétaires terriens / exploitants ; déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Dispositions 29, 31
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Aménager les écluses de la Boutonne aval pour limiter le risque inondation en maintenant un niveau minimal (3.30) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude relative au protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval menée depuis 2013 par le CD 17, en concertation avec les ASM riveraines - Etudes envisagées (Carillon) et travaux (l'Houmée en 2014) conduits par le CD 17 pour le rétablissement de la continuité sur la Boutonne aval (liste 2). ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Classer l'ensemble de la Boutonne au titre du L.214-17 du code de l'environnement (3.31) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de la Boutonne aval et Brédoire / Palud classés en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement Reste du cours de la Boutonne en liste 1 ⇒ ∅
<ul style="list-style-type: none"> ● Articuler les actions avec celles du COGEPOMI pour restaurer le stock d'anguilles (3.32) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des orientations du PLAGEPOMI, association de la Cellule Migrateurs Charente-Seudre aux réflexions/travaux ⇒ Dispositions. 13, 19, 20
<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte les mesures en matière de gestion des habitats piscicoles dans les programmes de restauration des cours d'eau (3.33) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des préconisations en termes de gestion des habitats et peuplements piscicoles dans le cadre des travaux réalisés sur le bassin (PPG,...) : diversification des écoulements sur la Belle, la Somptueuse et la Boutonne (SMBB) ; renaturation de l'Argentière (SMBB) ⇒ Disposition 13

Dispositions du SAGE de 2008

Bilan et lien vers le projet de SAGE

<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégier la contractualisation et associer les gestionnaires de la pêche et collectivités pour les programmes de restauration des grands migrateurs (3.34) 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de restauration de la continuité en associant les parties prenantes, en fonction des opportunités et en privilégiant la contractualisation : étude pour l'adaptation à la continuité de trois seuils de moulins (SMBB); suppression de 3 seuils sur la Béronne (SMBB); rivières de contournement de l'Houmée (CD 17) ⇒ Dispositions 19, 20
<ul style="list-style-type: none"> ● Actualiser le SDVP 79 ; achever le PDPG 17 ; réaliser un document unique sur la Boutonne (3.35) 	<ul style="list-style-type: none"> - SDVP 79 actualisé et PDPG 17 en cours d'élaboration - Pas de document à l'échelle du bassin versant ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Prendre en compte les plans et schémas liés aux usages de loisirs et les rendre compatibles avec le SAGE (3.36) 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en concertation des acteurs du tourisme / gestionnaires des activités de loisirs / gestionnaires des cours d'eau et milieux aquatiques de manière ponctuelle <u>Freins identifiés</u> : manque de coordination et de cohérence globale ⇒ Disposition 15
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Veiller à la mise en œuvre des orientations du SAGE par les gestionnaires des activités de loisirs / tourisme (3.37) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication / sensibilisation ponctuelles selon les opportunités <u>Freins identifiés</u> : déficit d'appropriation des enjeux ⇒ Dispo. 9, 15
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablir la charte prévue par le SDAGE de 1996 + signalétiques et plan de communication (loisirs / tourisme) (3.38) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de charte ni de signalétique - Opérations de communication ponctuelles <u>Freins identifiés</u> : manque de coordination / mutualisation dans le cadre des opérations de communication ⇒ Disposition 15
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Maîtriser les accès des véhicules et privilégier les accès piétons (3.39) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions pour limiter l'impact lié aux accès lors des travaux réalisés par les collectivités gestionnaires en bordure de cours d'eau <u>Freins identifiés</u> : déficit d'appropriation des enjeux ; problématiques liés aux habitudes / intérêts des usagers ; manque de coordination / concertation ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Les gestionnaires des usages de loisirs/tourisme consultent les propriétaires et les gestionnaires des cours d'eau pour l'aménagement de franchissement de clôtures (3.40) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitations ponctuelles des propriétaires / gestionnaires des cours d'eau selon les besoins d'aménagement <u>Freins identifiés</u> : déficit d'appropriation des enjeux ; manque de cohérence / coordination ⇒ Dispositions 3, 9
<ul style="list-style-type: none"> ● Les gestionnaire de la pêche se réfèrent aux préconisations des PDPG / PDPL / Fédérations de pêche pour identifier les zones de lâchers (3.41) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des orientations des différents plans pour l'organisation des lâchers ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> * Rédiger un cahier des charges relatif à la valorisation piscicole des mares de tonnes (3.42) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cahier des charges ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Etablir des conventions favorisant le maintien / développement des parcours de pêche en contrepartie de la gestion piscicole / surveillance (3.43) 	<ul style="list-style-type: none"> - Action continue des AAPPMA / Fédérations de pêche en ce sens (baux de pêche) ⇒ Ø
<ul style="list-style-type: none"> ● Matérialiser les réserves / interdictions de pêche ; signaler les cours d'eau / catégories sur les ponts des départementales (3.44) 	<ul style="list-style-type: none"> - Matérialisation des réserves / interdictions ; signalement des cours d'eau mais pas des catégories piscicoles ⇒ Ø

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
<p>▲ Adapter les ouvrages à clapets incontournables (ou nécessitant un portage) à la navigation ; veiller à la continuité écologique (3.45)</p>	<p>- Association des usagers concernés lors des travaux engagés sur les ouvrages pour étudier les aménagements envisageables - Etudes envisagées (Carillon) et travaux (l'Homée en 2014) conduits par le CD 17 pour le rétablissement de la continuité sur la Boutonne aval (liste 2) en concertation avec les acteurs concernés <u>Freins identifiés</u> : études complexes, coûts élevés ⇒ Dispositions 3, 19</p>
<p>● Aménager les abords des écluses sur la Boutonne aval de manière à faciliter les embarquements / débarquements (3.46)</p>	<p>- Aménagements réalisés en fonction des opportunités - Travaux envisagés au niveau de Bel-Ebat pour faciliter les débarquements / embarquements ⇒ ∅</p>
<p>▲ Mettre en place la signalétique nécessaire à la pratique sécuritaire du canoë-kayak (3.47)</p>	<p>Signalétique ponctuelle <u>Freins identifiés</u> : déficit d'appropriation des enjeux ; manque de cohérence / coordination ⇒ ∅</p>

Synthèse

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
(...) - Reconquête de la qualité écologique dans le respect de l'équilibre des usages	Travaux de restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux (SAGE, PPG, etc.)	Bon fonctionnement des cours d'eau / milieux aquatiques Objectifs de l'enjeu 2
- Préserver les écosystèmes aquatiques et les milieux humides :		
* Restaurer et entretenir les cours d'eau de manière concertée, coordonnée et pérenne :		
(...) Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs	Opérations ponctuelles de communication par les syndicats de rivières. Manque de coordination, mutualisation à développer	
(...) Organiser la concertation et la coordination avec les structures intervenant sur les rivières	- Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau menés dans le cadre de concertations adaptées (PPG). - Contrat territorial de la Boutonne en cours d'élaboration	Animer, coordonner les acteurs et les projets Communiquer et sensibiliser Orientations 2 et 4
✓ Associer les riverains et les gestionnaires de la pêche et du canoë-kayak	Associations des riverains et usagers par les gestionnaires des cours d'eau lors des travaux réalisés	
(...) Amorcer, valider et approfondir la démarche globale de restauration	- Etudes hydromorphologiques et PPG réalisés par les syndicats de rivières - Contrat territorial de la Boutonne en cours d'élaboration	Restauration de la morphologie des cours d'eau Dispositions 4 et 12
* Protéger les berges et la ripisylves :		
(...) Conjuguer respect des distances de plantation des peupliers avec plantation d'une ripisylve et/ou installation d'une bande enherbée	- Validation de la charte « peuplier-environnement » de la vallée de la Boutonne fin 2015 (conditionnement des aides à la plantation) - Opérations de sensibilisation à développer pour faciliter l'appropriation des enjeux	Charte « peuplier-environnement » sur la Boutonne Disposition 32
(...) Aménager les abreuvoirs	Actions de suppression des abreuvoirs intégrées dans les PPG des syndicats de rivières et le Contrat territorial	Restauration de la morphologie des cours d'eau Dispositions 4 et 12
(...) Lutter contre les ragondins préjudiciables à la stabilité des berges	Opération de lutte contre les ragondins à l'échelle des sous-bassins versants ; coordination à développer	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
(...) * Réguler les espèces invasives	Suivi des opérations de veille et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin versant	Orientations 6

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
* Adapter une charte à la gestion du lit majeur :		
(…) Définir et identifier les milieux humides	Cahier des charges pour les inventaires des zones humides validés en mai 2016	Préservation des zones humides, éléments bocagers Orientations 8 et 10
(…) Créer et prendre en compte la charte	Pas de charte de gestion du lit majeur mais prise en compte des enjeux et objectifs du SAGE dans le cadre des documents d'urbanisme (rapport de compatibilité)	
- Accompagner la régulation des écoulements de la Boutonne et de ses affluents en situation normale, de crues, ou d'étiage :		
(…) Vérifier la conformité des ouvrages avec le règlement d'eau	Vérifications au gré des opportunités / demande de renouvellement d'autorisation	Gérer/aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau Orientation 7
(…) Intégrer les principes de gestion des ouvrages	Intégration des principes de gestion dans les décisions administratives	
* Etablir un plan de gestion commune des ouvrages hydrauliques sur les bassins amont et moyen :		
(…) Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages, les riverains, les élus et les usagers sur la gestion des écoulements	Actions de sensibilisation ponctuelles en fonction des opportunités ; à développer pour améliorer l'appropriation des enjeux et la mobilisation	Compléter la connaissance sur les ouvrages Disposition 18
(…) Inventorier les ouvrages existants	Inventaires réalisés, à compléter ponctuellement	
(…) Engager une réflexion globale sur la conservation intégrale ou partielle des ouvrages	Actions ponctuelles de restauration de la continuité écologique en fonction des opportunités et dans le cadre de dispositifs de concertation adaptés ; réflexions et travaux systématiques sur les cours d'eau en liste 2	Améliorer la continuité écologique Disposition 19
(…) Définir un principe de gestion adapté aux nouvelles fonctionnalités et vocations des ouvrages	Gestion des ouvrages plus ou moins coordonnée à l'échelle des sous-bassins (ouvrages en gestion publique) à développer dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du bassin versant	Gestion coordonnée à l'échelle du bassin versant Disposition 20
(…) Privilégier la voie de la contractualisation avec les propriétaires d'ouvrages	Voie contractuelle privilégiée par les syndicats de rivières	Gérer / aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau Orientation 7
(…) * Gérer les niveaux d'eau au printemps entre la Boutonne en aval de St-Jean d'Angély et les marais	Révision du protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval en cours (CD 17)	

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
- Limiter les risques d'inondation en crues décennales :		
x	Elaborer un PPR à l'échelle du bassin	Pas de PPRI à l'échelle du bassin versant : 2 PPRI sur la Boutonne moyenne et la Boutonne aval (11 communes)
(...)	* Informer la population des risques d'inondation	Actions d'information portées dans le cadre du PAPI Charente Informet et sensibiliser les usagers sur le risque inondation Disposition 74
* Réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation :		
(...)	Restaurer les champs d'expansion des crues	Cf. le bilan des actions liées à la régulation des écoulements et à la limitation du risque inondation ci-dessus Préserver les zones d'expansion des crues Orientation 24
(...)	Diminuer les risques d'aggravation du ruissellement	- Etude des solutions alternatives à l'imperméabilisation des sols et actions ponctuelles de restauration / plantation de haies - Elaboration du Contrat territorial de la Boutonne qui prévoit des actions relatives à l'aménagement doux des versants Améliorer la connaissance des inondations par ruissellement et la gestion du pluvial Disposition 72 et orientations 25 et 26
(...)	La gestion des crues en aval de St-Jean d'Angély	Révision du protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval en cours (CD 17) Gestion coordonnée à l'échelle du bassin versant Disposition 20
- Améliorer la gestion des peuplements piscicoles et des poissons grands migrateurs :		
✓	* Classer la Boutonne « cours d'eau à migrateurs »	Cours de la Boutonne aval, de la Brédoire et du Palud classés au titre du L.214-17-2 du Code de l'environnement (liste 2) Reste du cours de la Boutonne classé au titre L.214-17-1 du Code de l'environnement (liste 1).
(...)	* Restaurer les stocks d'anguille et de civelles	Prise en compte des orientations du PLAGEPOMI ; association de la Cellule migrateurs Charente-Seudre aux réflexions / travaux Préserver les milieux favorables aux espèces piscicoles Améliorer la continuité écologique Dispositions 13, 19
(...)	* Préserver les habitats piscicoles	Prise en compte des préconisations en termes de gestion des habitats piscicoles dans le cadre des travaux réalisés sur le bassin
(...)	* Améliorer la continuité écologique par le franchissement des ouvrages hydrauliques	Opérations de restauration de la continuité associant l'ensemble des parties prenantes : en fonction des opportunités sur la Boutonne amont (PPG du SMBB) et sur les cours d'eau en liste 2 (PPG du SIBA et travaux du CD 17 sur la Boutonne aval). Améliorer la continuité écologique Disposition 19
x	* Harmoniser les outils de gestion piscicoles	Pas de document à l'échelle du bassin

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
- Gérer les activités de loisirs liées à l'eau :		
* Recommandations toutes activités confondues :		
(...)	Meilleure cohabitation des usages	Pas de charte réalisée ; opérations de communication à développer
(...)	Partage de l'espace en bordure des cours d'eau	Réflexions pour limiter l'impact des accès en bord de cours d'eau ; manque de concertation / coordination
* Conjuguer la gestion halieutique et la gestion piscicole :		
✓	Répartir la pêche de loisir et la pêche patrimoniale	Prise en compte des orientations des différents plans liés à la pêche pour l'organisation des lâchers
✗	Valoriser les mares de tonnes dans les marais de la Boutonne aval	Pas de cahier des charges
(...)	Permettre la pratique d'une pêche sur les cours d'eau non domaniaux	Action des AAPPMA / Fédérations de pêche pour établir des conventions favorisant le maintien / développement des parcours de pêche
✓	La signalétique de la pêche	Matérialisation des réserves / interdictions ; signalement des cours d'eau
* Améliorer la pratique du canoë-kayak et la randonnée nautique sur la Boutonne moyenne et aval :		
(...)	La sécurité	Association des usagers lors des travaux engagés sur les ouvrages
(...)	L'abord des écluses de la Boutonne aval	Aménagements envisagés par le CD 17 (Bel Ebat)
(...)	La signalétique du canoë-kayak	Signalétique ponctuelle

Communiquer pour limiter l'impact des usages de loisirs
Disposition 15

Animer, coordonner les acteurs et les projets
Communiquer / sensibiliser
Orientations 2 et 4

Bilan – Milieux aquatiques

- Forces -

Appropriation des objectifs de qualité fixés à l'échelle européenne et déclinés dans le SDAGE / SAGE et mise en œuvre d'actions de reconquête du bon état des cours d'eau et des milieux associés (PPG des syndicats de rivières notamment) : entretien des cours d'eau, études et restaurations hydromorphologiques, préservation des berges, diversification des habitats et des écoulements, etc. En outre, la CLE marque sa volonté d'agir en faveur de la **préservation des zones humides** et de la **restauration des fonctionnalités du bassin versant**. On note dans ce cadre le déploiement d'une **action dynamique des syndicats en place sur le territoire** dans le sens de la restauration de l'état des milieux et de leurs fonctionnalités.

⇒ Projet de SAGE : objectif de l'enjeu 2 (bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques)

Mise en œuvre de dispositifs de concertation dans le cadre des opérations / projets portés sur le territoire (structure porteuse du SAGE, syndicats de rivières, Départements, etc.), permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes et de faciliter l'acceptation des actions co-construites.

⇒ Projet de SAGE : disposition 3 (concertation)

- Opportunités -

Opérations d'aménagement doux des versants et de restauration des zones d'intérêt (zones humides, têtes de bassin versant, zones d'expansion des crues, etc.) à développer sur le territoire pour restaurer les fonctionnalités du bassin versant : inventaires / protection / restauration / élaboration de plans de gestion des zones humides, secteurs bocagers, etc.

⇒ Projet de SAGE : orientations 8 (préservation des zones humides), 10 (préservation du maillage bocager) et 24 (préservation des zones d'expansion des crues)

Outre la **gestion coordonnée des ouvrages**, les collectivités gestionnaires de cours d'eau sur le territoire mènent également des opérations d'amélioration de la **continuité écologique**, en priorité sur les cours d'eau classés au titre du 2° de l'article L.214-17 du Code de l'environnement mais également en fonction des opportunités (travaux sur les ouvrages, etc.), toujours dans le cadre de dispositifs de concertation adaptés. Par ailleurs, des actions de **diversification des habitats piscicoles et des écoulements** sont conduites et doivent être développées. L'ensemble de ces actions concourt à l'amélioration de la gestion des peuplements piscicoles et des poissons migrateurs sur le bassin versant.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 13 (préservation des habitats piscicoles), 19 (amélioration de la continuité) et 20 (gestion coordonnée des ouvrages).

La perspective de la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** sur le territoire constitue également une opportunité pour permettre d'optimiser la mise en œuvre des actions sur le territoire : mutualisation des moyens déployés, actions coordonnées à l'échelle du bassin versant, etc.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 1 (organisation de la gouvernance)

- Points d'attention -

Au-delà des dispositifs de concertation mis en place par les structures gestionnaires des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau doivent s'approprier et relayer les enjeux et objectifs du SAGE sur le terrain. Il est donc primordial de développer **l'accompagnement et la coordination des acteurs dans la mise en œuvre du SAGE** (usages de loisirs, acteurs de l'aménagement), pour une meilleure cohabitation des activités et usages sur le territoire.

⇒ Projet de SAGE : orientations 2 (animation et coordination des acteurs et les projets) et 4 (communication et sensibilisation)

Les opérations liées à la **communication / sensibilisation** sont à améliorer pour faciliter l'appropriation des enjeux du territoire et la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (espèces envahissantes ; zones humides ; têtes de bassin versant ; usages de loisirs ; risque inondation etc.)

⇒ Projet de SAGE : dispositions 8 (plan de communication), 15 (communication auprès des usages de loisirs), 17 (sensibilisation sur les espèces envahissantes), 26 (sensibilisation sur les zones humides), 28 (sensibilisation sur les têtes de bassin versant) et 74 (sensibilisation sur le risque inondation)

Organisation de la mise en œuvre

Analyse des dispositions

Dispositions du SAGE de 2008	Bilan et lien vers le projet de SAGE
▲ Examiner au cas par cas l'application des mesures du SAGE sur les communes à moins de 75% de superficie sur le bassin versant (4.1)	- Accompagnement des communes en fonction des sollicitations ; nécessité d'approfondir la mise en cohérence avec les SAGE limitrophes <u>Freins identifiés</u> : état d'avancement différent entre les SAGE ; coordinations inter-SAGE à développer ⇒ Dispositions 6, 9
● Elaborer un règlement explicitant les rôles et missions de la CLE / du SYMBO (4.2)	- Règles de fonctionnement de la CLE validées en 2012 - Guides à l'attention des membres de la CLE et du SYMBO mis à disposition sur Internet ⇒ ∅
● Mettre en place une structure d'animation et de suivi du SAGE (4.3)	- Animation du SAGE par le SYMBO ⇒ Disposition 2
▲ Etablir un tableau de bord pour suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE et le fonctionnement CLE / SYMBO (4.4)	- Tableau de bord annuel renseigné depuis 2008 <u>Freins identifiés</u> : difficultés d'appropriation / de lisibilité ; révision nécessaire pour l'adapter au SAGE révisé et le rendre plus opérationnel ⇒ Disposition 7
▲ Déterminer les indicateurs, la collecte et la diffusion des données, etc. pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE (4.5)	Renseignements du tableau de bord du SAGE depuis 2008 ; révision nécessaire <u>Freins identifiés</u> : collecte des données plus ou moins évidente selon les indicateurs (à prendre en compte dans le cadre des travaux de révision du tableau de bord du SAGE) ⇒ Disposition 7
■ Mettre en place un conseil économique (4.6)	- Conseil économique non mis en place - Eléments financiers intégrés au tableau de bord du SAGE - Analyse économique intégrée au projet de SAGE révisé ⇒ ∅
● Mettre en place un contrat de rivière : programmation pluriannuelle des actions (4.7)	- Contrat territorial multithématique en cours d'élaboration à l'échelle du bassin de la Boutonne ⇒ Disposition 4
▲ Etablir une banque de données sur l'eau à l'échelle du bassin versant, compatible avec les banques déjà existantes. Prévoir les modalités d'échange/diffusion. (4.8)	Capitalisation des données à l'échelle du bassin versant par le SYMBO ; mise à disposition ponctuelle sur le site Internet du SAGE ; conventionnement pour les échanges de données <u>Freins identifiés</u> : collecte des données plus ou moins évidente ; interopérabilité à prendre en considération ; intégration insuffisante des systèmes d'information existant par ailleurs (réflexion à intégrer dans le cadre des travaux de révision du tableau de bord du SAGE) ⇒ Disposition 7, 11
▲ Adapter et harmoniser les dispositifs de suivis pour faciliter le recueil et la synthèse des données à l'échelle du bassin versant (4.9)	Travaux à l'échelle Adour-Garonne / bassin Charente / bassin Boutonne pour harmoniser les suivis et faciliter la diffusion des données <u>Freins identifiés</u> : fonctionnement différent des dispositifs ; interopérabilité complexe à mettre en œuvre (réflexion à intégrer dans le cadre des travaux de révision du tableau de bord du SAGE) ⇒ Dispositions 11, 33, 37, 53

<p>▲ Communiquer au SYMBO les initiatives et les résultats dans un objectif de centralisation et de valorisation (4.10)</p>	<p>- Communication ponctuelle des données recueillies par les acteurs de terrain ; recueil de données pour le tableau de bord <u>Freins identifiés</u> : difficulté de collecte de certaines données ; communication des données au SYMBO non systématique ⇒ Disposition 11</p>
<p>▲ Soutenir les programmes et initiatives d'éducation à l'environnement ; intégrer les orientations du SAGE dans les opérations de communication (4.11)</p>	<p>Collaboration ponctuelle sur les actions de communication ; intégration des orientations du SAGE plus ou moins importante selon les structures <u>Freins identifiés</u> : manque de coordination ; mutualisation des opérations de sensibilisation / communication à développer ; déficit d'appropriation des enjeux et objectifs du SAGE (sensibilisation à développer) ⇒ Dispositions 8, 9</p>
<p>▲ Prévoir les moyens de réaliser les opérations prioritaires dans les 10 ans à venir (4.12)</p>	<p>- Accompagnement des différents partenaires financiers selon les types d'actions <u>Freins identifiés</u> : contexte budgétaire contraint ⇒ Disposition 2, 4</p>
<p>● Réviser le SAGE dans les trois ans après l'approbation du SAGE de 2008 (4.13)</p>	<p>Révision du SAGE engagée depuis 2011 ⇒ Ø</p>

Synthèse

Orientations du SAGE de 2008	Bilan	Orientations du projet de SAGE
(...) - Le périmètre de mise en œuvre du SAGE	- Accompagnement des communes limitrophes en fonction des sollicitations (au « coup par coup »). - Travaux inter-SAGE à développer, en particulier en ce qui concerne le cas des communes limitrophes	Assurer la cohérence avec les SAGE limitrophes ; accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du SAGE Dispositions 6 et 9
- Se concerter, coordonner les actions, animer et suivre le SAGE :		
✓ * L'organisation SYMBO / CLE	Règles de fonctionnement de la CLE validées en 2012	
✓ * La mission du SYMBO déléguée par la CLE	Définition des missions du SYMBO déléguées par la CLE ; élaboration de plaquettes de communication	
(...) * Suivre l'application et l'effet des mesures sur les milieux et les usages : le tableau de bord	- Tableau de bord du SAGE renseigné depuis 2008 ; à réviser pour l'adapter au SAGE révisé et le rendre plus opérationnel / lisible. - Réfléchir à l'organisation de la collecte / bancarisation / analyse / valorisation / diffusion des données ; dans un souci d'interopérabilité et de mutualisation des moyens (articulation des systèmes d'information / dispositifs de suivi aux différentes échelles, etc.)	Renseigner le tableau de bord du SAGE Capitaliser et valoriser les données Dispositions 7 et 11
(...) * Le contrat de rivière	Elaboration d'un Contrat territorial à l'échelle du bassin de la Boutonne	Programme opérationnel multithématique Disposition 4
(...) - Organiser, gérer et communiquer l'information sur l'eau	- Inciter les acteurs de l'eau à communiquer leurs données au SYMBO pour une meilleure valorisation / diffusion de l'information - Réfléchir à l'organisation de la collecte / bancarisation / analyse / valorisation / diffusion des données ; dans un souci d'interopérabilité et de mutualisation des moyens (articulation des systèmes d'information / dispositifs de suivi aux différentes échelles, etc.)	Développer une stratégie de communication Capitaliser et valoriser les données Dispositions 8 et 11
(...) - Les programmes prioritaires et leurs financements	Accompagnement des maîtres d'ouvrages par les différents partenaires financiers en fonction des actions ; contexte budgétaire contraint	Dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE Disposition 2
✓ - Révision du SAGE	Révision en cours	

Bilan – Organisation de la mise en œuvre

- Forces -

Les acteurs du territoire se sont regroupés autour un projet de SAGE sur la Boutonne depuis les années 1990, avec la mise en place d'une structure ayant vocation à accompagner la CLE dans le portage du SAGE et à coordonner les actions à l'échelle du bassin versant (SYMBO). Depuis plus de vingt ans ces acteurs travaillent ainsi au **développement d'une politique cohérente de gestion intégrée de la ressource en eau, basée sur la concertation**. Des habitudes de travail en commun et de libre discussion sont donc largement ancrées sur le territoire. L'organisation des maîtrises d'ouvrage peut néanmoins être optimisée, en particulier dans le cadre de la réforme territoriale en cours et dans la perspective de la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI**.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 1 (structuration de la gouvernance) et 3 (concertation)

- Opportunités -

Les **travaux à mener dans le cadre des inter-SAGE** doivent être largement développés, en particulier sur la question de la mise en œuvre des SAGE sur les communes « frontalières ».

⇒ Projet de SAGE : disposition 6 (inter-SAGE)

La révision du **tableau de bord du SAGE** est à conduire en priorité, afin de rendre cet outil de suivi et d'aide à la décision plus lisible et opérationnel. Les opérations de collecte / bancarisation / analyse / synthèse et valorisation des données doivent être envisagées dans un cadre plus global (interopérabilité, systèmes d'information existants, inter-SAGE etc.) et dans des objectifs de mutualisation et de complémentarité.

⇒ Projet de SAGE : dispositions 7 (tableau de bord), 6 (inter-SAGE), 11 (capitalisation et valorisation des données)

L'élaboration d'un **contrat territorial multithématique**, permet de décliner le SAGE en actions concrètes et opérationnelles sur le terrain. Ce contrat formalise l'engagement des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

⇒ Projet de SAGE : disposition 4 (contrat territorial multithématique)

- Points d'attention -

La structure porteuse du SAGE et les maîtres d'ouvrage sur le territoire doivent **dégager les moyens nécessaires** à la mise en œuvre des orientations du SAGE pour l'atteinte des objectifs fixés. Le soutien des partenaires techniques et financier est indispensable.

⇒ Projet de SAGE : disposition 2 (moyens nécessaires)

Les opérations liées à la **communication / sensibilisation ainsi qu'à l'accompagnement et à la coordination des acteurs** sont à améliorer et à développer pour faciliter l'appropriation des enjeux du territoire et la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE. La mutualisation des moyens et le partage des données et informations doivent être recherchés.

⇒ Projet de SAGE : orientation 4 (communication et sensibilisation)

NB. Il est à noter que, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), les compétences « eau et assainissement » relèveront obligatoirement des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020. Les élus de la CLE craignent une remise en cause de l'équilibre financier des syndicats intercommunaux gérant actuellement ces compétences, dans l'hypothèse où les intercommunalités urbaines souhaiteraient les conserver en propre. Dans cette hypothèse, l'augmentation du coût de ces services pour les collectivités rurales pourrait se révéler insupportable.

Éléments de bilan financier

Préambule

Les chiffres qui suivent sont donnés à titre indicatif, afin de fournir des éléments d'appréciation des efforts et moyens déployés sur le territoire pour porter des programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux et objectifs fixés par le SAGE.

Ce bilan financier ne se prétend pas exhaustif et doit être apprécié avec toutes les précautions qui s'imposent. En particulier, les montants liés à l'animation des différents programmes (du SAGE notamment) concernent des opérations transversales qui peuvent être rattachées à différentes thématiques.

Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
GESTION QUANTITATIVE			
Mieux observer, connaître et suivre le fonctionnement du bassin versant			
SYMBO	Mise en place de 35 échelles sur le bassin de la Boutonne	2010	19 845.00 €
TOTAL			19 845.00 €
Economiser l'eau			
Opérateurs agro-environnementaux sur le bassin Boutonne	MAET désirrigation	2010-2013	90 000.00 €
SIAEP Fontenille	Diagnostic du réseau AEP	2010	36 000.00 €
SMAEP 4B, SERTAD	Diagnostic patrimonial des réseaux AEP	2015	375 000.00 €
SMAEP 4B	Création d'un SIG sur le réseau de distribution AEP	2014	20 000.00 €
SERTAD	Numérisation du réseau AEP de Celles sur Belle	2014-2015	23 000.00 €
SOLVAY	Réparation de fuites au niveau des canalisations de distribution d'eau	2012-2013	190 000.00 €
TOTAL			734 000.00 €
Exploitation des nappes captives en priorité pour l'eau potable			
CAEDS	5 réserves de substitution de forages agricoles dans l'Infra-Toarcien	2010	6 600 000.00 €
TOTAL			6 600 000.00 €

Gestion qualitative

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
GESTION QUALITATIVE			
Réduction des pollutions diffuses agricoles			
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	48 diagnostics individuels d'exploitation	2010-2013	73 422.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Contractualisation : 1 150 ha de MAEt et 25 500 ml de haies	2011-2013	842 165.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Projet sol et eau (analyse de sols, carte pédologique, suivi d'un réseau de parcelles (azote))	2012-2015	87 231.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	3 journées de formations à destination des agriculteurs	2012-2014	5 605.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Etude des risques de fuite d'azote sur les parcelles agricoles	2015	15 900.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation et des accompagnements individuels	2015	11 000.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Organiser des journées collectives pour les agriculteurs	2015	4 000.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Contractualisation de dossiers d'aide à l'investissement	2015	10 000.00 €
TOTAL			1 049 323.00 €
Réduction des pollutions ponctuelles			
SOLVAY	Rénovation du réseau d'égouts des eaux industrielles et pluviales sur la plateforme de Melle	2012-2015	725 000.00 €
SOLVAY	Fosse de décantation / déshuilage / dégrillage des eaux industrielles avant le traitement par la station biologique	2006	850 000.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Réhabilitation de 183 systèmes d'assainissement autonome	2012-2014	768 600.00 €
Syndicat des eaux 17	Mise aux normes de la station d'épuration de St-Julien de l'Escap	2015	500 000.00 €
TOTAL			2 843 600.00 €

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
Protection des nappes / captages			
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Acquisition d'une parcelle agricole à Chef-Boutonne avec plantation forestière diversifiée	2013-2104	28 675.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Recensement des forages présents sur le domaine public du SMAEP 4B (130 ouvrages recensés sur les AAC)	2014	1 845.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Recensement des gouffres et des dolines pour connaître la sensibilité des secteurs karstiques de l'AAC de Marcillé	2012	4 000.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Maintenir les haies et boisements	2015	10 000.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Veille et acquisitions foncières	2015	22 000.00 €
SMAEP 4B, SERTAD, CAEDS	Mise en place des périmètres de protection de St-Génard, Chizé, La Chancelée et Fontenille	2010-2013	155 000.00 €
SMAEP 4B	Mise en place des périmètres de protection à la Foncaltrie	2014	28 000.00 €
SDE 17	Mise en place des périmètres de protection à Dampierre sur Boutonne	2010	68 000.00 €
SDE 17	Mise en place des périmètres de protection à Poursay-Garnaud	2015	37 000.00 €
TOTAL			354 520.00 €
Sensibilisation			
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Programme de sensibilisation des communes et particuliers	2012-2015	3 581.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour limiter les autres risques de pollutions	2012-2015	7 353.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Sensibilisation des collectivités à l'usage des phytosanitaires	2015	5 000.00 €
TOTAL			15 934.00 €

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
Suivi de la qualité des eaux brutes			
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Réalisation de 430 analyses d'eau	2012-2015	52 000.00 €
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour limiter les autres risques de pollutions	2012-2015	7 353.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Suivi de la qualité de l'eau	2015	3 000.00 €
TOTAL			62 353.00 €
Animation des programmes Re-Sources			
SMAEP 4B (Re-Sources Boutonne amont)	Animation du programme ; coordination ; communication ; etc.	2010-2015	296 000.00 €
SERTAD (Re-Sources Chancelée)	Animation du programme ; suivi des indicateurs ; etc.	2015	18 200.00 €
TOTAL			314 200.00 €

Milieux aquatiques

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
MILIEUX AQUATIQUES			
Entretien des cours d'eau			
SIBA	Entretien de la ripisylve sur la Boutonne moyenne et ses affluents	2010-2015	300 000.00 €
SMBB	Entretien de la ripisylve sur la Boutonne amont et ses affluents	2012-2015	100 000.00 €
Département 17	Etude préalable aux travaux liés à l'effondrement de berges en aval de Carillon	2010-...	36 500.00 €
Département 17	Réfection de la berge en rive droite en aval du barrage de Voissay	2012	16 818.00 €
TOTAL			453 318.00 €
Ouvrages hydrauliques / continuité			
SIBA	Travaux sur les ouvrages hydrauliques des moulins sur la Boutonne moyenne	2010-2015	100 000.00 €
SYMBO	Inventaire des ouvrages hydrauliques sur la Trézence et la Soie	2013	2 111.56 €
SMBB	Etude « continuité écologique » sur 3 seuils de moulins	2014-2015	35 000.00 €
SMBB	Suppression de 3 seuils sur la Béronne à Melle	2014	14 000.00 €
Département 17	Restauration de l'écluse de l'Houmée	2008-2012	601 652.00 €
Département 17	Restauration du barrage de l'Houmée (dont rivière de contournement et passe rustique)	2012-2015	1 060 820.00 €
Département 17	Etude pour la révision du protocole de gestion des niveaux d'eau de la Boutonne aval	2013-...	127 635.00 €
TOTAL			1 941 218.56 €
Hydromorphologie			
SIBA	Diagnostic préalable à l'élaboration du PPG sur la Boutonne moyenne	2011-2015	54 000.00 €
SMBB	Etude pour la restauration hydromorphologique de la Boutonne amont et de ses affluents	2009-2010	56 200.00 €
SMBB	Suppression des abreuvoirs pour le bétail en lit mineur	2011-2014	81 400.00 €
SMBB	Diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur la Sompteuse	2013-2014	28 000.00 €
SMBB	Diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur la Belle	2014	12 150.00 €
SMBB	Diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur la Boutonne	2015	18 600.00 €
SMBB	Reméandrage et recharge granulométrique – renaturation du ruisseau de l'Argentière	2013	17 500.00 €
SMBB	Suivis physico-chimiques et biologiques	2011-2015	13 200.00 €
TOTAL			281 050.00 €

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
Espèces envahissantes			
SMBB	Régulation des populations de ragondins sur 41 communes	2011-2015	45 900.00 €
TOTAL			45 900.00 €
Communication			
SMBB	Réalisation de panneaux d'information	2013-2015	525.00 €
SYMBO	Journée d'information annuelle sur le risque inondation	2012-2015	1 896.86 €
TOTAL			2 421.86 €
Animation des PPG			
SIBA	Mise en œuvre du programme ; coordination ; sensibilisation ; communication ; gestion des ouvrages ; etc. (1 ETP)	2010-2015	265 000.00 €
SMBB	Mise en œuvre du PPG ; sensibilisation ; communication ; gestion des espèces envahissantes, etc. (2 ETP depuis 2013)	2010-2015	365 000.00 €
TOTAL			630 000.00 €

Organisation de la mise en œuvre

Maître d'ouvrage	Action	Année	Montant
ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE			
Animation du SAGE			
SYMBO	Mise en œuvre (1.5 ETP)	2009	79 036.00 €
		2010	76 616.00 €
	Mise en œuvre et révision (2 ETP)	2011	73 989.00 €
		2012	84 051.90 €
		2013	86 973.99 €
		2014	93 782.29 €
		2015	90 132.03 €
TOTAL			584 581.21 €

Les dépenses présentées dans le tableau ci-dessus concernent le fonctionnement de la cellule d'animation du SAGE.

Ces dépenses comprennent notamment :

- les travaux liés à la définition des volumes prélevables en 2009 ;
- les travaux liés à l'élaboration et au renseignement du tableau de bord du SAGE ;
- la coordination dans le cadre du suivi des espèces végétales envahissantes des milieux aquatiques ;
- les opérations de communication (site Internet, interventions scolaires, etc.) ;
- ...

Synthèse

!!! ATTENTION, ce bilan financier n'est pas exhaustif et son interprétation nécessite un certain nombre de précautions, notamment celles rappelées précédemment (actions transversales, etc.).

Le tableau suivant récapitule les dépenses listées précédemment par thématique:

Gestion quantitative	Mieux observer, connaître et suivre le fonctionnement du bassin versant	19 845.00 €	7 353 845.00 €
	Economiser l'eau	734 000.00 €	
	Exploitation des nappes captives en priorité pour l'eau potable	6 600 000.00 €	
Gestion qualitative	Réduction des pollutions diffuses agricoles	1 049 323.00 €	4 639 930.00 €
	Réduction des pollutions ponctuelles	2 843 600.00 €	
	Protection des nappes/captages	354 520.00 €	
	Sensibilisation	15 934.00 €	
	Suivi de la qualité des eaux brutes	62 353.00 €	
	Animation de programmes Re-Sources	314 200.00 €	
Milieux aquatiques	Entretien des cours d'eau	453 318.00 €	3 353 908.42 €
	Ouvrages hydrauliques / continuité	1 941 218.56 €	
	Hydromorphologie	281 050.00 €	
	Espèces envahissantes	45 900.00 €	
	Communication	2 421.86 €	
	Animation des PPG	630 000.00 €	
Mise en œuvre	Animation du SAGE	584 581.21 €	584 581.21 €
TOTAL :			15 932 264.63 €

Lexique des abréviations

- **AAPPMA** = Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- **ADEP** = Atelier de développement du peuplier de Poitou-Charentes
- **ANC** = Assainissement non collectif
- **AEP** = Alimentation en eau potable
- **ASM** = Associations syndicales de propriétaires de marais
- **CAEDS** = Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-Sèvres
- **CD** = Conseil départemental
- **CLE** = Commission locale de l'eau
- **CRPF** = Centre régional de la propriété forestière
- **COGEPOMI** = Comité de gestion des poissons migrateurs
- **DCE** = Directive cadre sur l'eau
- **DIG** = Déclaration d'intérêt général
- **DMB** = Débit minimum biologique
- **DOC** = Débit objectif complémentaire
- **DOE** = Débit objectif d'étiage
- **EH** = Equivalent habitant
- **EVA** = Programme d'entretien et de valorisation de l'arbre
- **GDF 17** = Groupement de développement forestier de la Charente-Maritime
- **ICPE** = Installations classées pour la protection de l'environnement
- **LEMA** = Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006
- **OPA** = Organisations professionnelles agricoles
- **ORENVA** = Observatoire régional des espèces exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques
- **OUGC** = Organisme unique de gestion collective des prélèvements
- **PAEC** = Projet agro-environnemental et climatique
- **PAT** = Programme d'actions territorial
- **PAZV** = Programme régional d'actions en zones vulnérables à la pollution par les nitrates
- **PDR** = Programme de développement rural
- **PDPG** = Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles
- **PDPL** = Plan départemental de développement du loisir pêche
- **PLAGEPOMI** = Plan de gestion des poissons migrateurs
- **PPG** = Programme prévisionnel de gestion (des syndicats de rivières)
- **PPRI** = Plan de prévention des risques inondations
- **RCD** = Réseau complémentaire départemental (suivi de la qualité de l'eau)

- **RECEMA** = Réseau d'évaluation complémentaire de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Charente
- **SAGE** = Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDAGE** = Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDVP** = Schéma départemental de vocation piscicole
- **STEP** = Station d'épuration collective des eaux usées

Annexes

- **Carte** - Structures porteuses de plans et programmes d'actions en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques
- **Carte** - Collectivités en charge de la production / distribution d'eau potable sur le bassin versant
- **Carte** - Collectivités en charge de l'assainissement sur le bassin versant

Territoires et structures portant des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Territoires Re- Sources et Aires d'Alimentation de Capatges

- Re-Sources SMAEP 4B
- AAC
- Re-Sources SERTAD

Territoires des structures pouvant porter des actions de gestion des milieux

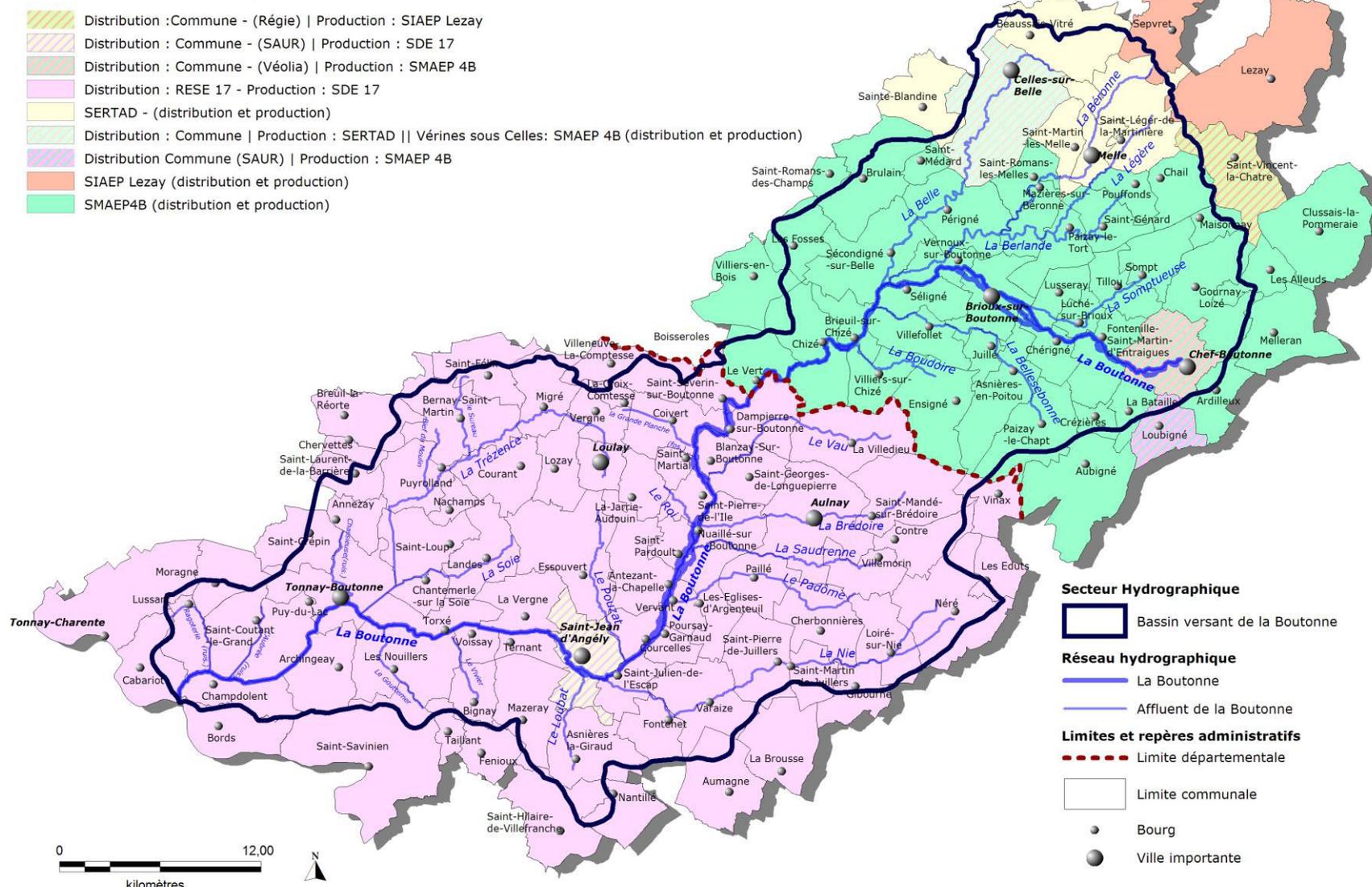
- SYMBO (structure porteuse du SAGE Boutonne)
- SMBB79 - PPG (Plan Pluriannuel de Gestion)
- SIBA - PPG
- SI Boutonne Aval
- SI Trézence & Soie
- Boutonne domaniale (DPF - Conseil Départemental de Charente-Maritime)



Sources: RGE - IGN ©®, BDCarthage, AEAG/IGN ©®, SERTAD, SMAEP4B, SIBA, SMBB79

Réalisation: SYMBO 2016

Distribution et production d'eau potable sur le bassin de la Boutonne



Sources : SMAEP4B, SDE17, SERTAD 2016 - Réalisation : SYMBO 2016

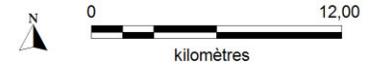
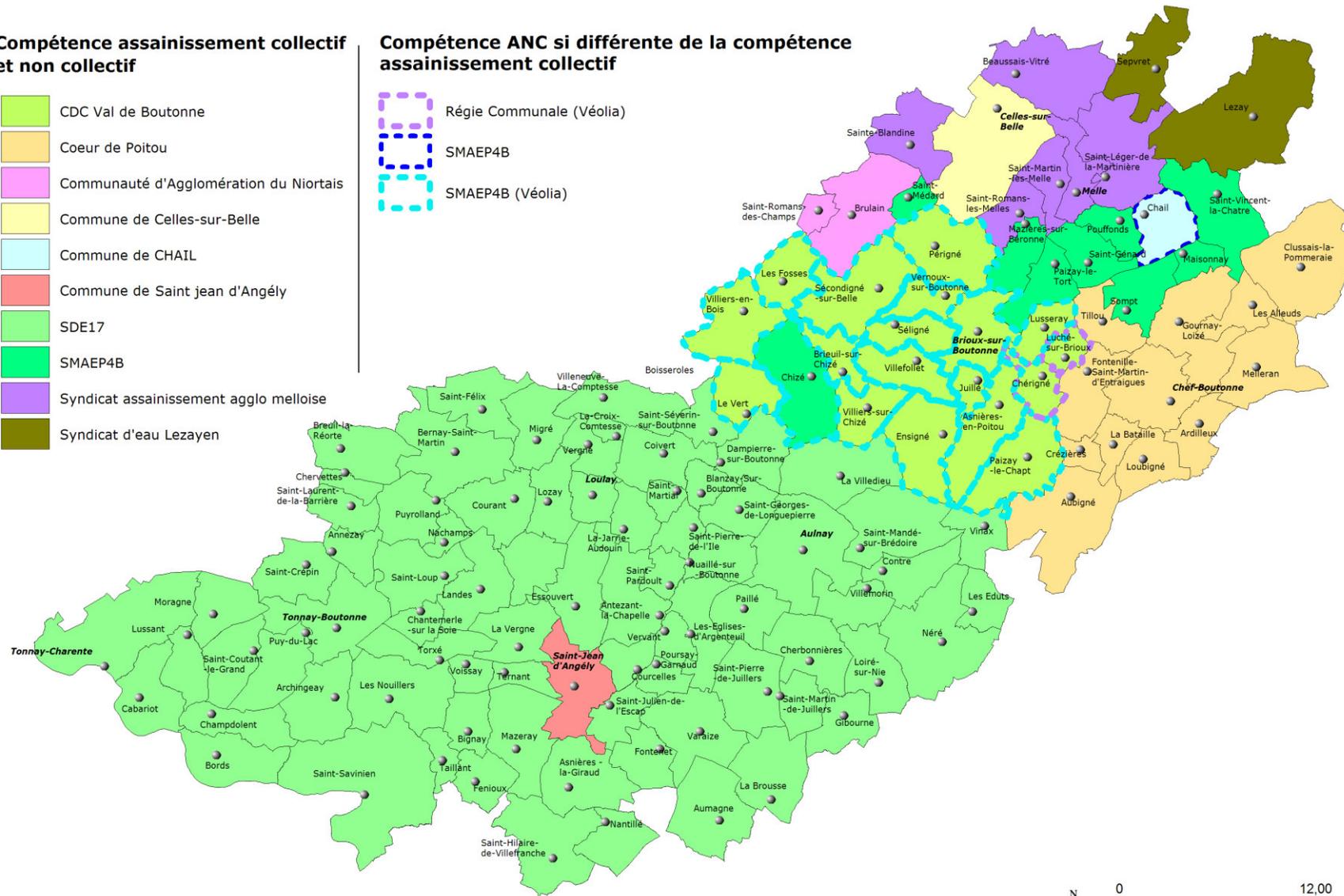
La Compétence Assainissement sur les communes du bassin de la Boutonne

Compétence assainissement collectif et non collectif

- CDC Val de Boutonne
- Coeur de Poitou
- Communauté d'Agglomération du Niortais
- Commune de Celles-sur-Belle
- Commune de CHAIL
- Commune de Saint Jean d'Angély
- SDE17
- SMAEP4B
- Syndicat assainissement aggro melloise
- Syndicat d'eau Lezayen

Compétence ANC si différente de la compétence assainissement collectif

- Régie Communale (Véolia)
- SMAEP4B
- SMAEP4B (Véolia)



Sources: Syndicats d'assainissement et CDC déposant des compétences d'assainissement
Réalisation : SYMBO 2016

Annexe 4 : Objectifs d'état des masses d'eau fixés par le SDAGE 2016-2021

SOURCE : SDAGE 2016-2021

Masses d'eau superficielles					
Code ME	Nom de la ME	BE Global	BE Ecologique	Paramètres déclassants	BE Chimique
FRFR464	La Boutonne de sa source au confluent de la Belle	2027	2027	Matières azotées Matières organiques Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides Flore aquatique Ichtyofaune	2015
FRFR464_1	Le Dauphin	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR3	La Béronne de sa source au confluent de la Boutonne	Moins stricte / non détérioration	Moins stricte / non détérioration	Matières azotées Matières phosphorées Flore aquatique Benthos invertébrés	2027 (pesticides)
FRFR475	La Berlande de sa source au confluent de la Béronne	Moins stricte / non détérioration	Moins stricte / non détérioration	Matières azotées Matières phosphorées Flore aquatique Benthos invertébrés	2027 (matières inhibitrices ; métaux)
FRFR475_1	Ruisseau des Coudrières	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR475_2	La Légère	Moins stricte / non détérioration	Moins stricte / non détérioration	Matières azotées Matières phosphorées Flore aquatique Benthos invertébrés	2027 (matières inhibitrices ; métaux)
FRFR22	La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie	2027	2027	Matières azotées Matières organiques Nitrates Métaux Pesticides Ichtyofaune	2015
FRFR22_1	La Belle	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides Ichtyofaune	2015
FRFR22_2	Ruisseau Bellesebonne	2027	2027	Nitrates Pesticides Régime hydrologique	2015
FRFR22_3	Fossé de la Grande Planche	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR22_4	Le Vau	2027	2027	Matières azotées Nitrates Métaux Pesticides Régime hydrologique	2015
FRFR22_5	Ruisseau du Roi	2027	2027	Matières azotées Nitrates Métaux Pesticides Benthos invertébrés	2015
FRFR22_6	La Saudrenne	2027	2027	Nitrates Pesticides Régime hydrologique	2015
FRFR22_7	La Brédoire	2027	2027	Matières azotées Nitrates Métaux Pesticides Régime hydrologique	2015



FRFR22_8	Le Pouzat	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Pesticides Régime hydrologique	2015
FRFR22_9	Le Padôme	2027	2027	Matières azotées Nitrates Pesticides Conditions morphologiques Régime hydrologique	2015
FRFR22_10	La Bondonne	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR334	La Nie de sa source au confluent de la Boutonne	2027	2027	Matières azotées Matières phosphorées Métaux Pesticides Ichtyofaune	2015
FRFR334_1	La Guillotière	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Pesticides Benthos invertébrés Conditions morphologiques	2015
FRFR682	La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides Ichtyofaune Conditions morphologiques	2015
FRFR682_1	Le Loubat	2021	2021	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides Flore aquatique Benthos invertébrés Ichtyofaune	2015
FRFR682_2	R6141070	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR682_3	R6141120	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR682_4	Ruisseau de l'Aubrée	2027	2027	Nitrates Pesticides	2015
FRFR682_5	Ruisseau de la Chassieuse	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides Benthos invertébrés	2015
FRFR682_6	Le Pépin	2027 ?	2027 ?	?	2015 ?
FRFR682_7	Ruisseau de la Ragoterie	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées	2015
FRFR20	La Trézence de sa source au confluent de la Boutonne	2027	2027	Matières azotées Matières organiques Nitrates Métaux Pesticides Benthos invertébrés Conditions morphologiques	2015
FRFR20_2	Le Sureau	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides	2015

Pas de donné

FRFRR20_3	Bief du Moulin	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Matières phosphorées Pesticides	2015
FRFRR20_4	La Soie	2027	2027	Matières azotées Matière organique Nitrates Métaux Pesticides Conditions morphologiques	2015
Masses d'eau souterraines					
Code ME	Nom de la ME	BE Global	BE quantitatif	BE Chimique	Paramètre déclassant
FRFG 042	Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne Secteur Hydro R6	2027	2027	2027	Nitrates
FRFG 015	Calcaires du jurassique supérieur du BV de la Boutonne Secteur Hydro R6	2027	2027	2027	Nitrates
FRFG 027	Alluvions fluvio-marines des marais de Rochefort, de Brouage et Seudre aval	2015	2015	2015	
FRFG 078	Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	2027	2015	2027	Nitrates

Annexe 5 : Objectifs intermédiaires (horizon 2021) de qualité écologique des masses d'eau déclassées fixés par la Commission Locale de l'Eau

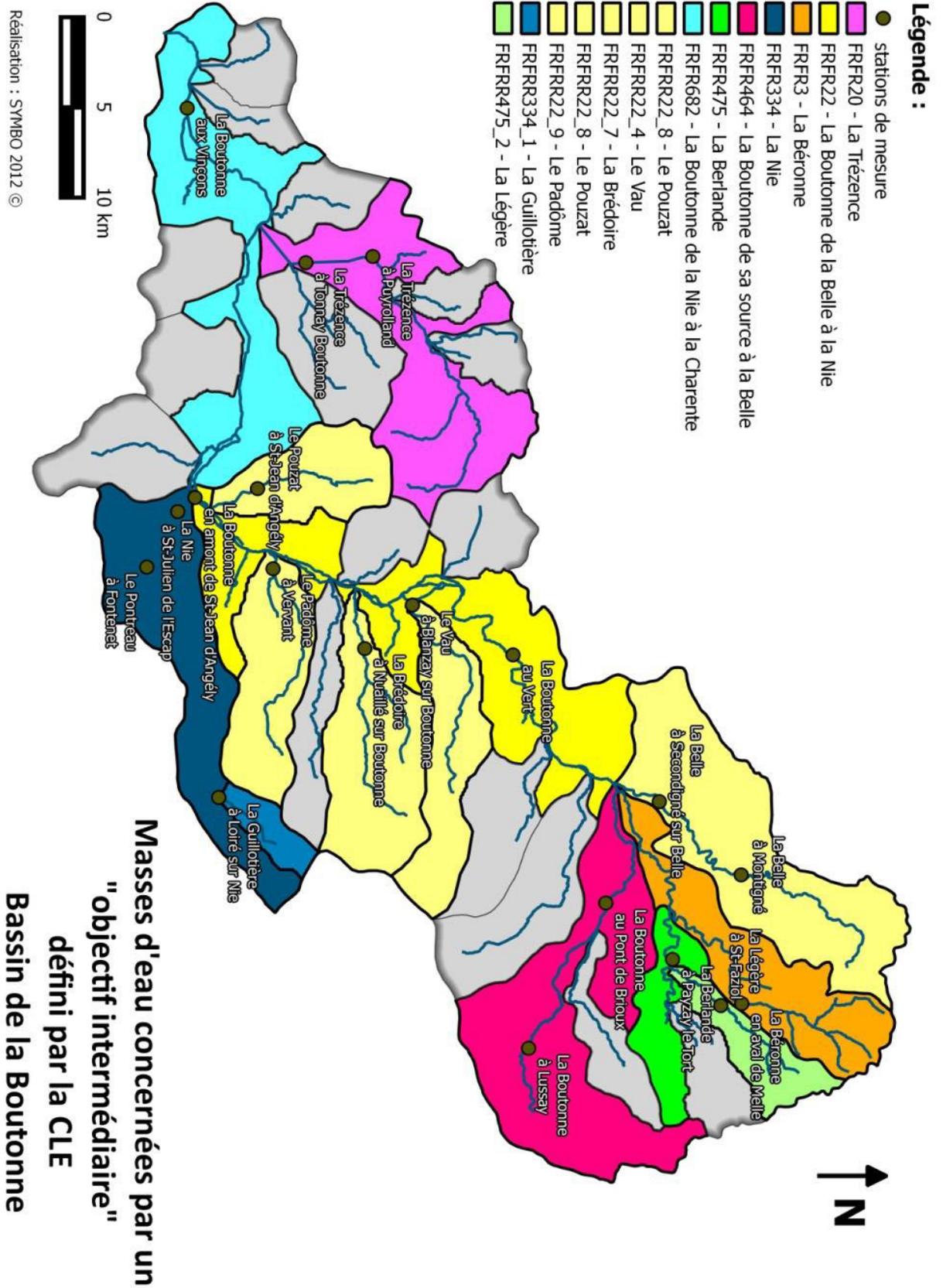
Code de masse d'eau	Nom de masse d'eau	Etat Ecologique	Paramètre déclassant	Seuil	Valeur 2013	Tendance	Objectif 2021	Priorisation
FRFR20_0 5002800	TREZENNE AU NIVEAU DE PUYROLLAND	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	78	Dégradation	64	NO3
			IBG	≥ 14	13	Stable	Bon Etat	
FRFR20_0 5002700	TREZENNE AU NIVEAU DE TONNAY-BOUTONNE	Délai 2027	Oxygène dissous	≥ 6	5,3	Variable	Bon Etat	
			Nitrates	≤ 50	49	Amélioration	Bon Etat Non dégradation	
FRFR682_0 5002500	BOUTONNE AUX VINÇONS	Délai 2027	IPR	≤ 16	24,89	Dégradation	20	
			IBMR	≥ 12	7,76	Dégradation	Etat Moyen	
			IBD	≥ 14,5	12,7	Variable	Bon Etat	
			Nitrates	≤ 50	48	Dégradation	45	
FRFR334_0 5003800	NIE A ST JULIEN DE L'ESCAP	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	65	Stable	58	NO3
FRFR22_0 5004000	BOUTONNE EN AMONT DE ST JEAN D'ANGELY	Délai 2027	Oxygène dissous	≥ 6	5,32	Variable	Bon Etat	
			IBMR	≥ 12	10,12	Stable	Bon Etat	
FRFR22-8_05004100	POUZAT A ST JEAN D'ANGELY	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	68	Variable	59	NO3
			Oxygène dissous	≥ 6	4,8	stable	5	
FRFR22_0 5004500	BOUTONNE AU VERT	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	50,9	Dégradation	45	
			IBG	≥ 14	17	Amélioration	Vérifier 2014	
FRFR22_0 5005400	BELLE A SECONDIGNE SUR BELLE	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	50,6	Dégradation	45	
			IPR	≤ 16	29,79	Variable	Etat Moyen	
			IBMR	≥ 12	10,28	Stable	Bon Etat	
FRFR22_0 5005350	BELLE A MONTIGNE	Délai 2027	IPR	≤ 16	24,1	Stable	20	
			IBMR	≥ 12	10,08	Stable	Bon Etat	
FRFR464_05005950	BOUTONNE AU PONT DE BRIOUX SUR BOUTONNE	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	58,2	Variable	Bon Etat	NO3
			IBG	≥ 14	8,1	Stable	Etat Moyen	
			IPR	≤ 16	23,81	Variable	20	
			IBMR	≥ 12	8,1 ?	Stable	?	



Code de masse d'eau	Nom de masse d'eau	Etat Ecologique	Paramètre déclassant	Seuil	Valeur 2013	Tendance	Objectif 2021	Priorisation
FRFR464_05006100	BOUTONNE A LUSSAY	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	65,7	Variable	58	NO3
			IPR	≤ 16	31,58	Variable	Etat Moyen	
			IBG	≥ 14	18	Amélioration	Bon ou TB Etat	
			IBMR	≥ 12	10,35	Variable	Bon Etat	
FRFR3_05005605	BERONNE EN AVAL DE MELLE	Dérogation d'objectif	Oxygène dissous	≥ 6	5,8	Variable	Bon Etat	
			Phosphore total	≤ 0,2	0,14	Variable	Bon Etat	
FRFR475_05005605	BERLANDE A PAIZAY LE TORT	Dérogation d'objectif	Nitrates	≤ 50	53	Variable	Bon Etat	
			Phosphore total	≤ 0,2	0,68	Variable	Bon Etat	
FRFR475-2_05005610	LEGERE A ST FAZIOL	Dérogation d'objectif	Nitrates	≤ 50	51,7	Dégradation	A voir en fonction des attentes des nouveaux rejets de l'industrie	
			Phosphore total	≤ 0,2	1,84	Amélioration		
			Oxygène dissous	≥ 6	4,63	Amélioration		
			IBD	≥ 14,5	11,1	Variable		
			IBMR	≥ 12	8,07	Stable		
FRFR22-4_05004400	Le Vau au niveau de Blanzay sur Boutonne	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	61		56	NO3
FRFR22-7_05004250	La Brédoire au niveau de Nuaille sur Boutonne	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	63		57	NO3
FRFR22-9_05004200	Le Padôme à Vervant	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	68		59	NO3
FRFR334-1_05003900	La Guillotière à Loiré-sur-Nie	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	57,8		54	NO3
05003850	Le Pontreau au niveau de Fontenet	Délai 2027	Nitrates	≤ 50	77		69	NO3

Légende :

Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Mauvais Etat





Annexe 6 : Notification du préfet coordinateur de bassin concernant les volumes prélevables sur le bassin de la Boutonne (9 Novembre 2011)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Agence de l'Eau Adour-Garonne	
SIÈGE	
Reçu le	22 NOV. 2011
N°	

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le

9 novembre 2011

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,
coordonnateur du bassin Adour-Garonne

Affaire suivie par : O. Louis
Téléphone : 05.62.30.26.68
Télécopie : 05.62.30.26.49
Courriel : olivier.louis
@ developpement-durable.gouv.fr

à

Monsieur le Préfet de région Poitou-
Charentes

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	
Délégation de BORDEAUX	
002568	28 NOV 2011
COURRIER ARRIVÉE	

Objet: Notification des volumes prélevables sur la région Poitou-Charentes

- P.J.:**
- Tableau de synthèse des volumes prélevables et note explicative associée
 - Note sur le contenu du dossier de candidature à la mission d'organisme unique
 - Note interne à l'Etat sur la procédure de désignation des organismes uniques

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et ses textes d'application ont pour objectif d'assurer l'adéquation entre les prélèvements et la ressource disponible, contribuant ainsi à l'atteinte du bon état des masses d'eau prévue par la directive cadre sur l'eau.

L'application de la réforme a fait l'objet de nombreuses concertations de niveaux local, de bassin et national. Sur la région Poitou-Charentes, ce processus a abouti à la signature d'un protocole le 21 juin 2011 entre l'Etat et les représentants de la profession agricole. Ce protocole rassemble les quantifications de volumes prélevables, les marges de manœuvre accordées et les engagements de l'Etat sur les mesures d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 30 juin 2008, je vous notifie officiellement les valeurs de volumes prélevables tous usages pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement en tant qu'orientation pour la mise en œuvre de la réforme. Pour les volumes à usage d'irrigation, les chiffres ont été détaillés pour retranscrire les éléments caractéristiques de la phase de concertation. En accompagnement du tableau de synthèse, une note explicative décrit les différents éléments contenus dans le document.

Ce présent courrier marque également le lancement de la phase de candidature à la mission d'organisme unique. Cette phase doit s'achever au plus tard à la fin du mois de février 2012. Je vous invite à diffuser ce courrier et la note sur le contenu du dossier de candidature auprès du président de la Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes et plus généralement à tous les organismes concernés par la gestion de l'eau.

Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe une note interne aux services de l'Etat sur le déroulement de la procédure de désignation de l'organisme unique, précisant notamment les critères de jugement des dossiers de candidature.

Le Préfet de Région



Henri-Michel COMET

Le Préfet de Région

RECEVU
LE 17/07/95
A 10H00
DIRECTION REGIONALE
DE L'Eau ADOUR-GARONNE

Copie :

Mesdames et messieurs les préfets de département de la région Poitou-Charentes
Monsieur le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

**ORIENTATIONS POUR LA REVISION DES AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT
SOUS-BASSIN DE LA CHARENTE**

Sous-bassin	Réf. éliminaire de calcul	Nom	Départements concernés	VOLUMES PRELEVABLES USAGE EAU POTABLE		VOLUMES PRELEVABLES USAGE INDUSTRIE		VOLUMES PRELEVABLES USAGE IRRIGATION			
				Volume Prélevable annuel Eaux superficielles et nappes d'accompagnement Mm ³	Volume Prélevable annuel Eaux superficielles et nappes d'accompagnement Mm ³	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement Mm ³	Eaux souterraines déconnectées Mm ³	Tyrolien	Revenus déconnectés Mm ³		
Charente amont	187	Charente amont	16-17-86-79	3,90		23,90	0,8			0,554	
	189	Aunis couthure		1,21		2,57	0,4			4,69	
	192	Saint-Sonnets		0,98		0,80	0			0,661	
	191	Angoulême-Lézine		0,41	0,85	0,60	0			0	
	188	Pérusse		-		1,62	1,1			0	
	190	Blaf		-		0,20	2,48			1,6	
TOTAL				6,10	0,85	30,13	4,68			6,63	
Tourne-Karat	196	Bandit	16-87-24	1,26		0,32	0			0	
	199	Bonnieurs		1,95	4,33	0,12	0			0,2	
	198	Tardoirs				0,50	0			0	
	197	Tourne-Echelle-Léche				0,55	0			0	
		Karat				0,15	0			0	
TOTAL				3,12	4,33	1,60	0			0	
				7,23		9,14	0,00			0,20	
Charente aval	186	Sud Angoumois	16-17	0,85		0,76	0			0,00	
	183	Nouillé				0,92	0			0,51	
	200	Charente aval				14,78	0,57			2,23	
	182	N4			9,45	0,30	0			0,4	
	181	Seuilles				5,70	0			3,06	
	165	Anenne				2,19	0			2,35	
	179	Amoult				8,20	0			0,22	
	178	Gâtin-Deville				2,75	0			0,099	
						46,84	0,89	34,89	0,67		6,63
	TOTAL					3,7 (*)	1,8	3,60	2,7		6,1
				3,70	1,80	3,60	2,70		6,10		
				* 3,7 Mm ³ en superficie et 1 Mm ³ en souterrain (Charente)							
TOTAL CHARENTE				78,09	16,43	78,09	7,85			25,69	



Annexe 7 : Synthèse du calendrier de mise en œuvre des dispositions du SAGE Boutonne

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Enjeu 1 : Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE							
<i>Orientation 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE</i>							
Disposition 1 : Structurer et conforter l'efficacité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques							
Analyse de gouvernance pour assurer synergie des maîtrises d'ouvrages							Structure porteuse du SAGE
Disposition 2 : Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE							
Se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE							Structures visées par dispo
<i>Orientation 2 : Animer, coordonner les acteurs et les projets</i>							
Disposition 3 : Développer et pérenniser la concertation							
Développer des démarches de concertation (Commissions, groupes de travail, etc.)							SP du SAGE, opérateurs et MO
Disposition 4 : Coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE							
Portage d'un programme opérationnel multithématiques							SP du SAGE
Mise en œuvre des actions du programme							MO locales
Disposition 5 : Assurer la cohérence des actions menées dans le domaine de l'eau							
Prendre connaissance des décisions plans et programmes et projets							SP du SAGE
Assurer la compatibilité des projets avec l'objectif du SAGE							CLE
Transmettre les dossiers régis par la police des ICPE							Services instructeurs ICPE
Disposition 6 : Assurer la cohérence et coordonnée des actions avec les SAGE limitrophes							
Rencontre des cellules d'animation des SAGE limitrophes							SP du SAGE
Mise en place de la commission d'échange inter-SAGE Boutonne et Charente							CLE Boutonne et Charente
Réunion de l'inter-SAGE							CLE Boutonne et Charente
<i>Orientation 3 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE</i>							
Disposition 7 : Renseigner le tableau de bord du SAGE							
Structuration du tableau de bord du SAGE							SP du SAGE
Renseigner et mettre à jour le tableau de bord							SP du SAGE
<i>Orientation 4 : Communiquer et sensibiliser</i>							
Disposition 8 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire							
Elaborer le plan de communication et de sensibilisation							SP du SAGE et partenaires
Disposition 9 : Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE							
Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du SAGE							SP du SAGE et partenaires
Disposition 10 : Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement							
Associer la SP du SAGE lors des projets d'urbanisme et réalisation des doc d'urba							Collectivités - EPCI
Disposition 11 : Capitaliser et valoriser les données et les études sur le bassin versant							
Capitaliser la donnée, la centraliser et la diffuser							SP du SAGE
Faire parvenir les informations nécessaires à la connaissance du territoire							Divers

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Enjeu 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques							
<i>Orientation 5 : Restaurer la morphologie des cours d'eau</i>							
Disposition 12 : Inscrire des actions de restauration de la morphologie des cours d'eau dans le programme opérationnel pluriannuel							
Assurer le pilotage du volet milieux aquatiques du programme opérationnel							SP du SAGE
Travaux de restauration : berges, ripisylve, lit des cours d'eau et annexes hydrauliques							MO locales
Disposition 13 : Préserver les milieux favorables au développement des espèces piscicoles							
Prendre en compte les éléments de connaissance sur les poissons migrateurs							SP du SAGE et partenaires
Mener des actions compatibles avec les dispositions des plans de gestion existants							SP du SAGE et partenaires
Disposition 14 : Protéger le réseau hydrographique de l'urbanisation							
Intégrer le réseau hydro aux document d'urbanismes et les préserver							Collectivités - EPCI
Disposition 15 : Communiquer et sensibiliser pour limiter le d'impact des usages de loisir sur les cours d'eau							
Information pédagogique des usagers des cours d'eau							Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8
<i>Orientation 6 : Mener une politique de lutte contre les espèces invasives</i>							
Disposition 16 : Coordonner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes							
Transmettre les données et informations relatives à la lutte contre les espèces							Struct. compétentes
Assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées							SP du SAGE
Engager un politique de prévention							SP du SAGE
Intégrer un volet lutte espèces invasives dans programme opérationnel							Cf. Disposition 4
Disposition 17 : Communiquer et sensibiliser pour limiter le développement des espèces invasives							
Apporter les éléments de reconnaissance, préconisations de gestions adaptées							Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8
Engagement dans une charte espèces invasives							Jardinierie, Paysagiste, Horticult.
<i>Orientation 7 : Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau</i>							
Disposition 18 : Compléter la connaissance sur les ouvrages							
Inventaire et caractérisation des ouvrages sur les cours d'eau							SP du SAGE et partenaires
Disposition 19 : Améliorer la continuité écologique							
Organiser des moments d'échanges							SP du SAGE et partenaires
Identifier les solutions de restauration de la continuité écologique en concertation							SP du SAGE et partenaires
Mettre en place les solutions identifiées au cas par cas dans le cadre du programme							Cf. Disposition 4
Disposition 20 : Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant							
Mise en place d'un groupe de concertation							SP du SAGE
Définir et adapter les règles de gestion des ouvrages							Groupe de concertation
Assurer la cohérence des protocoles et promouvoir un cadre de conventionnement							SP du SAGE - CLE
Disposition 21 : Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés							
Réaliser un guide de bonne gestion des ouvrages							SP du SAGE
Diffusion dans les actes notariés							Notaires

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Orientation 8 : Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides							
Disposition 22 : Inventorier les zones humides et le réseau hydrographique							
Réaliser l'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique							Collectivités - EPCI
Cahier des charges des inventaires							SP du SAGE - CLE
Transmission des inventaires à la CLE							Collectivités - EPCI
Compilation de la donnée à l'échelle du territoire du SAGE							SP du SAGE
Disposition 23 : Identifier les zones humides dont la gestion et la restauration est prioritaire							
Elaborer une carte de priorisation de gestion et restauration des zones humides							SP du SAGE - CLE
Disposition 24 : Mener une politique de gestion et de restauration des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels							
Intégrer des mesures de gestion et de revalorisation des zones humides							<i>Cf. Disposition 4</i>
Disposition 25 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme							
Intégrer les inventaires zones humides dans les doc d'urba et les protéger							Collectivités - EPCI
Disposition 26 : Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides							
Eléments d'info sur les fonctions des ZH et actions à mettre en place							<i>Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8</i>
Orientation 9 : Identifier, caractériser les têtes de bassins versants							
Disposition 27 : Identifier et caractériser les têtes de bassins							
Définition et prélocalisation des têtes de bassin							SP du SAGE - CLE
Diagnostic des têtes de bassins sur la base de données existantes							SP du SAGE et partenaires
Intégrer les têtes de bassin comme zone prioritaire dans les programmes							SP du SAGE et partenaires
Disposition 28 : Communiquer et sensibiliser sur les têtes de bassins							
Informier sur la définition, le rôle et les fonctionnalités de têtes de bassins							<i>Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8</i>
Orientation 10 : Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau							
Disposition 29 : Inventorier les haies et talus							
Réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation de l'inventaire							SP du SAGE
Localisation et caractérisation des éléments bocagers et transmission de l'inventaire							Collectivités - EPCI
Compilation de l'inventaire à l'échelle du territoire du SAGE							SP du SAGE
Disposition 30 : Aménager le paysage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements							
Intégrer des opérations de gestion et de restauration du bocage au programme							<i>Cf. Disposition 4</i>
Disposition 31 : Préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme							
Intégrer les inventaires du bocage et assurer leur préservation dans les doc d'urba							Collectivités - EPCI
Orientation 11: Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau							
Disposition 32 : Intégrer un volet "eau et milieux aquatiques" à la charte environnement de la populiculture							
Rédiger un volet eau et milieux aquatiques de la charte environnement							SP du SAGE et partenaires
Promouvoir charte environnement							SP du SAGE et partenaires

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Enjeu 3 : Gestion quantitative							
<i>Orientation 12 : Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème</i>							
Disposition 33 : Fiabiliser le suivi météorologique existant							
Maintenir et fiabiliser les réseaux de suivis des débits et des niveaux d'eau							Structures compétentes
Mener une réflexion sur la mise en place de réseaux complémentaires							SP du SAGE et partenaires
Disposition 34 : Définir le débit d'objectif complémentaire							
Définir les débits d'objectif complémentaires sur la Boutonne Aval et Moyenne							SP du SAGE - CLE
Présentation des débits à la commission d'élaboration du PGE							SP du SAGE
Disposition 35 : Définir des seuils de gestion au moulin de Châtre							
Définir les débits d'objectif et les seuils de gestion du moulin de Châtre							SP du SAGE - CLE
Présentation des seuils à la commission d'élaboration du PGE							SP du SAGE
Disposition 36 : Définir des débits minimum biologiques							
Définir les débits minimum biologiques							SP du SAGE - CLE
Disposition 37 : Améliorer la gestion des niveaux piézométriques							
Confirmer les fonctions du réseau et transmettre les données à la SP du SAGE							Structures compétentes
Etudier la possibilité de définir des seuils de piézométrie (POE et PCR)							SP du SAGE
Mener une réflexion sur la mise en place de réseaux complémentaires							SP du SAGE et partenaires
<i>Orientation 13 : Identifier et préserver les zones de recharge de nappes</i>							
Disposition 38 : Identifier les zones de recharge des nappes							
Dispositif expérimental visant à identifier les zones de recharge des nappes							SP du SAGE et partenaires
Disposition 39 : Préserver et mettre en valeur les zones de recharge des nappes							
Programme d'actions et de communication							<i>Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 4 et 8</i>
<i>Orientation 14 : Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource</i>							
Disposition 40 : Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau							
Animer un groupe de travail							SP du SAGE
Actualisation de la connaissance des volumes disponibles dans l'InfraToarcien							SP du SAGE
Suivre la qualité et la quantité de la ressource en eau							SP du SAGE
Identifier les besoins complémentaires en suivis							SP du SAGE
Disposition 41 : Connaître les forages domestiques et publics et limiter leurs impacts							
Informers les particuliers sur la réglementation - déclaration obligatoire puits/forages							Collectivités - EPCI
Transmettre les déclarations à la SP du SAGE							Collectivités - EPCI
Inventaire des puits et forages en propriété et gestion publique							SP du SAGE
Elaborer une charte d'engagement auprès des foreurs							SP du SAGE
Disposition 42 : Evaluer l'impact de la populiculture sur les cours d'eau							
Analyse comparative de la consommation en eau des peupleraies et autres couverts							SP du SAGE

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Orientation 15 : Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs							
Disposition 43 : Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu							
Mise en adéquation des prélèvements avec la mesure de DMB							IOTA-ICPE
Prise en compte des DMB dans les dispositifs d'information et d'alerte des débits							Services de l'Etat
Disposition 44 : Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable							
Modalités particulières d'utilisation de la ressource fixées par la règle 1						Décalé 2021	IOTA-ICPE
Disposition 45 : Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation							
Gestion coordonnée des prélèvements en cohérence avec les objectifs du SAGE							Organisme unique
Transmission du bilan annuel des modalités de gestion à la CLE							Organisme unique
Disposition 46 : Coordonner la gestion des prélèvements en période de crise							
Garantir une cohérence et une harmonisation des décisions dans les 2 départements							Arrêté inter-préfectoral
Relever les seuils de coupure en fonction de l'avancée des retenues							Autorité administrative
Disposition 47 : Mettre en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE							
Respecter certaines conditions lors de la création de réserves de substitution							IOTA
Orientation 16 : Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole							
Disposition 48 : Mettre en place un programme et des expérimentations visant la réduction des prélèvements par la profession agricole							
Réaliser des diagnostics d'exploitation et des actions d'expérimentation						Cf. Disposition 4	OPA
Disposition 49 : Organiser des moments d'échanges pour adapter l'évolution des systèmes de production agricoles							
Opérations de diffusion et d'échanges d'expériences entre professionnels							SP SAGE et struct. conseil agri
Orientation 17 : Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole							
Disposition 50 : Développer une politique d'économies d'eau par les collectivités							
Réaliser des audits des bâtiments publics, des espaces verts et réseaux							Collectivités - EPCI
Mise en place de systèmes permettant les économies ou récupération d'eau							Collectivités - EPCI
Disposition 51 : Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable							
Se fixer des objectifs de rendement des réseaux d'eau potable ambitieux							Structure distribution AEP
Transmettre à la SP du SAGE des bilans des rendements et actions identifiées							Structure distribution AEP
Disposition 52 : Sensibilisation et information des usagers							
Développer des actions de sensibilisation aux économies d'eau							Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Enjeu 4 : Qualité des eaux superficielles et souterraines							
<i>Orientation 18 : Améliorer la connaissance</i>							
Disposition 53 : Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires							
Déterminer les besoins complémentaires en suivis de qualité des eaux							SP du SAGE et partenaires
Identifier les structure en mesure de mettre en place les nouveaux suivis							SP du SAGE et partenaires
Disposition 54 : Analyse de la vulnérabilité des puits et forages domestiques							
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et de propositions de gestion et d'aménagement							SP du SAGE
Réaliser un guide à destination des particuliers							SP du SAGE
Charte à destination des foreurs							SP du SAGE
Disposition 55 : Rester vigilant quant à l'avancée de la recherche relative aux substances émergentes							
Assurer une veille quant à l'avancée de la recherche et des programmes de surveillance							SP du SAGE
Disposition 56 : Identifier l'origine des métaux sur les bassins versants concernés par la problématique							
Réaliser un diagnostic visant à identifier l'origine des métaux							SP du SAGE
<i>Orientation 19 : Réduire les pollutions diffuses</i>							
Disposition 57 : Généraliser les aires d'alimentation de captages à l'ensemble des captages situés sur le périmètre du SAGE							
Définir les aires d'alimentation de captage pour tous les captages AEP							SP SAGE et struct. conseil agri
Disposition 58 : Mettre en place des programmes d'actions visant la réduction des pollutions diffuses							
Mise en place d'actions préventives basée sur le principe de contractualisation							Structures compétentes AEP
<i>Orientation 20 : Limiter les transferts vers les eaux souterraines et de surface</i>							
Disposition 59 : Renforcer les échanges entre agriculteurs pour limiter les transferts							
Intégrer un volet qualitatif aux actions d'échanges entre agriculteurs							SP SAGE et struct. conseil agri
Identifier une ferme à intégrer au réseau DEFI							CLE et OPA
Disposition 60 : Limiter les tranferts par ruissellement et l'érosion des sols							
Hiérarchiser les secteurs à risque d'érosion et de transfert des polluants							SP du SAGE
Prendre en compte la hiérarchisation dans la préservation et restauration du bocage							Collectivités - EPCI

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
<i>Orientation 21 : Limiter l'impact des rejets ponctuels</i>							
Disposition 61 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbain							
Assurer la capacité de traitement et d'acceptabilité du milieu en amont des projets							Collectivités - EPCI
Disposition 62 : Limiter l'impact des nouveaux rejets instruits au titre des IOTA ET ICPE							
Réduire l'impact des rejets sur les milieux, Etude du non rejet en étiage							IOTA - ICPE
Normes de rejet des STEP de plus de 2 000 EH et industries >0,5kgP/jr- règle 2							IOTA
Disposition 63 : Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs							
Actualiser les schémas directeurs tous les 10 ans							Collectivités - EPCI
Réaliser un diagnostic des réseaux							Collectivités - EPCI
Disposition 64 : Fiabiliser les réseaux des assainissements collectifs							
Mettre en place des travaux en se fixant des objectifs de résultat							Collectivités - EPCI
Disposition 65 : Elaborer un programme de réduction des rejets industriels							
Etablir un programme de réduction des rejets et de leur impacts (BV de la Légère)							Industries IOTA ICPE
Information de la SP du SAGE de l'avancée du programme							Industries IOTA ICPE
Disposition 66 : Formaliser par convention, les rejets des effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées des collectivités							
Etablir des conventions de raccordement lors des autorisation de déversement							Collectivités - EPCI
Disposition 67 : Identifier et hiérarchiser les assainissements non collectifs impactants							
Transmission des données des diagnostics ANC à la SP du SAGE							SPANC
Compilation de la donnée et hiérarchisation à l'échelle du territoire du SAGE							SP du SAGE
<i>Orientation 22 : Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires</i>							
Disposition 68 : Améliorer les pratiques de désherbage sur l'espace public communal et intercommunal							
Réaliser un plan de de désherbage (inter) communal							Collectivités - EPCI
Rendre compte de l'engagement pour la réduction de l'usage des phytos							Collectivités - EPCI
Intégrer la problématique d'entretien lors de la conception des projets							Collectivités - EPCI
Disposition 69 : Développer les chartes de jardinerie et paysagistes							
Engagement dans une charte alternatives aux désherbage chimique							Jardinerie, Paysagiste, Horticult.
Disposition 70 : Améliorer les pratiques de désherbage sur les infrastructures de transport							
Mettre en place les moyens de réduction de l'usage des produits phyto							Gestionnaires des infra de transport
Transmettre à la SP du SAGE les évolutions de leurs pratiques							Gestionnaires des infra de transport
Disposition 71 : Communiquer et sensibiliser auprès des particuliers sur l'impact de leurs pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé							
Intégrer un volet sensibilisation du public vis-à-vis des phyto au plan de communication							<i>Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8</i>

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Enjeu 5 : Inondations							
<i>Orientation 23 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation</i>							
Disposition 72 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement							
Appréhender la circulation des eaux de ruissellements et les inondations associées							SP du SAGE
Disposition 73 : Assurer la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme							
Intégrer les AZI dans les documents d'urbanismes et adopter des dispositions							Collectivités - EPCI
Disposition 74 : Informer et sensibiliser les usagers sur le risque inondation							
Accompagner les collectivités dans l'élaboration des DICRIM							SP du SAGE
Diffuser les documents d'info du risque inondation aux administrés							Collectivités - EPCI
Communication sur le rôle des débordements de cours d'eau	<i>Déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition 8</i>						
<i>Orientation 24 : Préserver les fonctionnalités des zones d'expansion des crues</i>							
Disposition 75 : Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues							
Réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation de l'inventaire							SP du SAGE - CLE
Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues (ZEC)							SP du SAGE et partenaires
Disposition 76 : Restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues							
Intégrer la restauration des fonctionnalités des ZEC au programme opérationnel	<i>Cf. Disposition 4</i>						
Disposition 77 : Préserver les zones d'expansion des crues à travers les documents d'urbanisme							
Intégrer les ZEC dans les doc d'urba et adopter des dispositions pour les préserver							Collectivités - EPCI
<i>Orientation 25 : Améliorer la gestion des eaux pluviales</i>							
Disposition 78 : Améliorer la gestion des eaux pluviales l'échelle communale et des projets d'aménagement							
Réaliser un zonage pluvial en concomitance avec l'élaboration des doc d'urba							Collectivités - EPCI
Disposition 79 : Elaborer les schémas directeurs des eaux pluviales							
Réaliser et réviser les schémas directeurs des eaux pluviales							Collectivités - EPCI
<i>Orientation 26: Limiter les phénomènes de ruissellement</i>							
Renvoi vers dispositions 29, 30 et 31							



Annexe 8 : Premiers éléments visant la construction du tableau de bord du SAGE Boutonne

Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Hiérarchie des indicateurs	Format et contenu						Dispositions et articles concernés
				Graphique	Carte	Texte	Détail	Source données	Fréquence	
<i>Indicateurs liés aux dispositions de l'enjeu "Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage"</i>										
1	Organisation des maîtrises d'ouvrages	Indicateur de moyen	1		X	X	L'ensemble du territoire du SAGE est-il couvert par une maîtrise d'ouvrage opérationnelle? Si non quel est l'avancement concernant la réorganisation de la maîtrise d'ouvrage	SP du SAGE	Tous les ans jusqu'à réorganisation des MO	Dispo 1, 2 et 4
2	Concertation	Indicateur de moyen	1	X		X	Nombre de réunions de CLE, BCLE, Commissions, groupes de travail Evaluation de la participation. Représentation équilibrée	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 3
3	Cohérence avec les objectifs du SAGE	Indicateur de moyen	3	X		X	Avis favorables et défavorables de la CLE par thématique des dossiers soumis à son avis Commentaire explicatif sur la prise ou non en considération des objectifs du SAGE	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 5
4	Mise en place du tableau de bord	Indicateur de moyen	3	X		X	Graphique présentant par an le nombre d'indicateurs suivis par rapport au nombre d'indicateurs à suivre ? Commentaire possible sur l'explication d'un déficit de renseignement du tableau de bord (défaut de moyen humains, indisponibilité de la donnée, etc.)	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 7
5	Cohérence avec les SAGE limitrophes	Indicateur de moyen	2			X	Nombre de réunions ou d'échanges pour assurer la cohérence avec les SAGE limitrophes Thématiques abordées avec les SAGE limitrophes	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 6
6	Communication	Indicateur de moyen	1	X		X	Avancement de la stratégie de communication et de la transmission des informations Analyse de l'avancement de la communication par enjeu	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 8 et 11 (15,17,26,28,52,71, 74)
7	Appropriation des mesures du SAGE et accompagnement des collectivités	Indicateur de moyen	1		X	X	Avancement dans l'élaboration des guides pour l'accompagnement des acteurs concernés par les dispo du SAGE. Communes ayant sollicité la SP du SAGE	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 9 et 10

Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Hiérarchie des indicateurs	Format et contenu						Dispositions et articles concernés
				Graphique	Carte	Texte	Détail	Source données	Fréquence	
<i>Indicateurs liés aux dispositions de l'enjeu "Milieux aquatiques"</i>										
8	Etat biologique des masses d'eau	indicateur de résultat	1		x		Carte de l'état des indices biologiques et analyse de leur évolution (amélioration, stagnation, dégradation)	AEAG	Tous les deux ans	Objectif
9	Avancement de la restauration des cours d'eau	Indicateur de moyen	1		X	X	Avancement des diagnostics et/ou programmes d'action sur les milieux aquatiques Analyse de l'avancement par rapport aux priorités du SAGE	SP du SAGE, structures opérationnelles	Annuellement	Dispo 12 et 13
10	Espèces invasives	Indicateur de moyen	3		X	X	Bilan des actions de coordination	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 16
11	Continuité écologique	Indicateur de résultat	1	X	X	X	Evolution de la continuité écologique des ouvrages (graph ou carte) Commentaire sur l'évolution de la connaissance, sur l'avancement de la gestion coordonnée des ouvrages sur les points de blocages à l'amélioration de la continuité	SP du SAGE, structures opérationnelles	Tous les 2 ans	Dispo 18, 19, 20, 21
12	Zones humides	Indicateur de moyen	1		X		Carte présentant l'avancement des inventaires zones humides et leur intégration dans les documents d'urbanisme Commentaire sur l'intégration d'une politique de restauration des zones humides dans les documents d'urbanisme	Collectivités	Annuellement	Dispo 14, 22, 24, 25
13	Têtes de bassins	Indicateur de moyen	2		X	X	Avancement de l'identification des têtes de bassins et identification des actions menées sur celle-ci	SP du SAGE	Annuellement	Dispo 27
14	Haies et talus	Indicateur de moyen	1		X	X	Communes engagées dans un inventaire et ayant intégré l'inventaire dans leurs documents d'urbanisme Bilan des actions de restauration du bocage par rapport au secteurs prioritaires	Collectivités	Annuellement	Dispo 29, 30, 31 et 60

Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Hiérarchie des indicateurs	Format et contenu						Dispositions et articles concernés
				Graphique	Carte	Texte	Détail	Source données	Fréquence	
Indicateurs liés aux dispositions de l'enjeu "Quantité"										
15	Etat quantitatif des cours d'eau et eaux souterraines	indicateur de résultat	1			X	Etat quantitatif des cours d'eau et des eaux souterraines Evolution de la connaissance (Débits Piézo, et seuils de gestion) Bilan du groupe de travail quantité sur l'impact des prélèvements sur la ressource en eau	SP du SAGE	Annuellement	Objectif Dispo 33, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 44, 46
16	Evolution des prélèvements par type de ressource	Indicateur de moyen	1	X	X	X	Volume prélevé annuellement et durant la période d'étiage sur chaque type de ressource et par type d'usage	OUGC, AEAG	Annuellement	Orientations 15, 16 et 17 Dispositions 44 à 52
17	Volumes des réserves de substitution mis en œuvre dans le bassin	Indicateur de moyen	1	X	X	X	Volume de substitution disponible et répartition géographique	OUGC, SYRES, ASA, société coopérative de l'eau des Deux-Sèvres	Annuellement	Disposition 47
18	Zones de recharge des nappes	Indicateur de moyen	3		X	X	Avancement de l'identification des zones de recharges de nappes et avancement de la préservation	SP du SAGE	A partir de l'année 4	Dispo 38 et 39
19	Forages domestiques	Indicateur de moyen	2		X	X	Avancement des inventaires et des diagnostics de vulnérabilité des forages domestiques	SP du SAGE, structures opérationnelles et Syndicat AEP	Annuellement	Dispo 41 et 54
20	Populiculture	Indicateur de moyen	3			X	Avancement de la charte de populiculture et analyse comparative l'impact de la populiculture sur les cours d'eau	SP du SAGE	Année 1 et année 2	Dispo 32 et 42
21	Economies d'eau par la profession agricole	Indicateur de moyen	1			X	Avancement des actions d'économies d'eau par la profession agricole	CA, OUGC, Structures opérationnelles	Annuellement	Dispo 47, 48 et 49
22	Economies d'eau collectivités	Indicateur de moyen	2		X		Avancement des politiques d'économies d'eau par les collectivités	Collectivités	Annuellement	Dispo 50
23	Economies d'eau AEP	Indicateur de moyen	2			X	Evolution des rendements des réseaux AEP	Syndicats AEP	Annuellement	Dispo 51

Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Hiérarchie des indicateurs	Format et contenu						Dispositions et articles concernés
				Graphique	Carte	Texte	Détail	Source données	Fréquence	
<i>Indicateurs liés aux dispositions de l'enjeu "Qualité des eaux"</i>										
24	Etat physico-chimique des eaux	Indicateur de résultat	1		X		Evolution de la qualité des eaux et écart aux objectifs	AEAG	Tous les deux ans	Objectif et Dispo 53
25	Etat chimique des eaux	Indicateur de résultat	1		X		Evolution de la qualité chimique des eaux et avancement de l'analyse sur l'origine des métaux	AEAG SP du SAGE	Tous les deux ans	Objectif Dispo 55 et 56
26	Aires d'alimentation de captage	Indicateur de moyen	2		X		Avancement dans la délimitation des Aires d'alimentation de captage	Syndicats AEP	Annuellement	Dispo 57
27	Actions agricoles sur la qualité de la ressource	Indicateur de moyen	1			X	Avancement des actions agricoles	SP du SAGE, CA, Structures opérationnelles	Annuellement	Dispo 58, 59
28	Assainissement collectif	Indicateur de moyen	2		X		Avancement des Schémas directeurs assainissement et identification des travaux associés	Collectivités, AEAG	Tous les 2 ans	Dispo 61, 62, 63, 64
29	Industriels	Indicateur de moyen	3		X		Communes concernées par un rejet industriel - Convention de raccordement et avancement du programme des rejets industriels sur la Légère	Collectivités Industries	Tous les deux ans	Dispo 65 et 66
30	ANC	Indicateur de moyen	3			X	Avancement dans l'identification des ANC impactants	SPANC SP du SAGE	Annuellement	Dispo 67
31	Phyto-sanitaires de collectivités	Indicateur de moyen	1		X	X	Avancement des collectivités dans les PDC et niveau de réduction de l'utilisation des produits phyto	Collectivités	Annuellement	Dispo 68
32	Charte jardinerie et paysagiste	Indicateur de moyen	2	X		X	Evolution du nombre de jardinerie et paysagistes engagés Si peu d'avancement commentaire explicatif	SP du SAGE Structures opérationnelles	Annuellement	Dispo 69

Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Hiérarchie des indicateurs	Format et contenu						Dispositions et articles concernés
				Graphique	Carte	Texte	Détail	Source données	Fréquence	
<i>Indicateurs liés aux dispositions de l'enjeu "Inondation"</i>										
33	<i>Inondation par ruissellement</i>	<i>Indicateur de moyen</i>	2			X	<i>Avancement de l'étude</i>	SP du SAGE	Annuellement	Disposition 72
34	<i>Zones d'expansion des crues</i>	<i>Indicateur de moyen</i>	1		X	X	<i>Avancement de l'identification des zones d'expansion des crues et intégration dans les documents d'urbanisme</i>	Collectivités SP du SAGE	Annuellement	Dispo 76 et 77
35	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	<i>Indicateur de moyen</i>	2		X		<i>Avancement des zonages pluviaux et Schémas directeurs assainissement et identification des travaux associés</i>	Collectivités	Tous les deux ans	Disposition 78 et 79

Annexe 9 : Coûts détaillés par disposition du SAGE

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé	Coût sur 10 ans (M€)	Délai	
1	Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE					
	1	Organiser la mise en œuvre du SAGE				
		1	Structurer et conforter l'efficience de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	0,08	Année 1	
		2	Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE	1,79	Année 1 à 5	
	2	Animer, coordonner les acteurs et les projets				
		3	Développer et pérenniser la concertation	0,09	Année 1 à 5	
		4	Coordonner un contrat opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE	0,45	Année 1 à 5	
		5	Assurer la cohérence et coordonner les actions menées dans le domaine de l'eau	0,09	Année 1 à 5	
		6	Assurer la cohérence des actions avec les SAGE limitrophes	0,04	Année 1 à 5	
	3	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE				
		7	Renseigner le tableau de bord du SAGE	0,09	Année 1 à 5	
	4	Communiquer et sensibiliser				
		8	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire	0,09	Année 1 à 5	
		9	Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE	0,45	Année 1 à 5	
		10	Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement	0,04	Année 1 à 5	
		11	Capitaliser et valoriser les données et les études sur le bassin versant	0,11	Année 1 à 5	
TOTAL ENJEU "GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE"				3,33		
2	Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques					
	5	Restaurer la morphologie des cours d'eau				
		12	Inscrire des actions de restauration de la morphologie des cours d'eau dans le contrat opérationnel multithématique pluriannuel	5,00	Année 1 à 5	
		13	Préserver les milieux favorables au développement des espèces piscicoles	0,00	Année 1 à 5	
		14	Protéger le réseau hydrographique de l'urbanisation	0,00	Année 1 à 3	
		15	Communiquer et sensibiliser pour limiter l'impact des usages de loisir sur les cours d'eau	0,04	Cf. communication	
	6	Mener une politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes				
		16	Coordonner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	0,00	Année 1 à 5	
		17	Communiquer et sensibiliser pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes	0,01	Cf. communication	
	7	Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau				
		18	Compléter la connaissance sur les ouvrages	0,04	Année 1 et 2	
		19	Améliorer la continuité écologique	0,24	Année 2 à 5	

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé	Coût sur 10 ans (M€)	Délai	
		20	Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant	0,00	Année 1 à 10	
		21	Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés	0,00	Année 2 à 10	
	8	Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides				
		22	Inventorier les zones humides et le réseau hydrographique	0,86	Année 1 à 10	
		23	Identifier les zones humides dont la gestion et la restauration est prioritaire	0,00	Année 4	
		24	Mener une politique de gestion et de restauration des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels	3,29	Année 1 à 10	
		25	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme	0,00	Année 1 à 3	
		26	Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides	0,02	Cf. communication	
	9	Identifier, caractériser les têtes de bassins versants				
		27	Identifier et caractériser les têtes de bassins	0,00	Année 4	
		28	Communiquer et sensibiliser sur les têtes de bassins	0,02	Cf. communication	
	10	Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau				
		29	Inventorier les haies et talus	0,70	Année 1 à 4	
		30	Aménager le paysage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements	7,37	Année 1 à 10	
		31	Préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme	0,00	Année 1 à 10	
	11	Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau				
		32	Intégrer un volet "eau et milieux aquatiques" à la charte environnement de la populiculture	0,00	Année 1	
TOTAL ENJEU "GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES"				17,61		
3	Gestion quantitative					
	12	Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème				
		33	Fiabiliser le suivi métrologique existant	0,00	Année 1 à 10	
		34	Définir le débit d'objectif complémentaire	0,05	Année 3 et 4	
		35	Définir des seuils de gestion au moulin de Châtre	0,00	Année 1	
		36	Définir des débits minimum biologiques	0,03	Année 1	
		37	Améliorer la gestion des niveaux piézométriques	0,00	Année 1 à 10	
		38	Identifier les zones de recharge des nappes	0,05	Année 1	
		39	Préserver et mettre en valeur les zones de recharge des nappes	0,00	Année 1 à 10	
	14	Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource				
		40	Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau	0,05	Année 1 à 10	
		41	Connaître les forages domestiques et publics et limiter leurs impacts	0,09	Année 2	
		42	Evaluer l'impact de la populiculture sur les cours d'eau	0,00	Année 2	
	110	Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs				

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé	Coût sur 10 ans (M€)	Délai
		43	Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu	0,00	Année 2 à 10
		44	Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable	0,00	Année 1 à 10
		45	Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation	0,00	Année 1 à 10
		46	Coordonner la gestion des prélèvements en période de crise	0,00	Année 1 à 10
		49	Mettre en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE	39,10	Année 1 à 10
		16	Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole		
		47	Mettre en place un programme et des expérimentations visant la réduction des prélèvements par la profession agricole	0,33	Année 1 à 10
		48	Organiser des moments d'échanges pour adapter l'évolution des systèmes de production agricoles	0,00	Année 2 à 10
		17	Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole		
		50	Développer une politique d'économies d'eau par les collectivités	1,57	Année 1 à 10
		51	Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable	0,00	Année 1 à 10
		52	Sensibilisation et information des usagers	0,04	Cf. communication
TOTAL ENJEU "GESTION QUANTITATIVE"				41,32	
4	Qualité des eaux superficielles et souterraines				
		18	Améliorer la connaissance		
		53	Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires	0,41	Année 2
		54	Analyse de la vulnérabilité des puits et forages domestiques	0,05	Année 2
		55	Rester vigilant quant à l'avancée de la recherche relative aux substances émergentes	0,00	Année 1 à 10
		56	Identifier l'origine des métaux sur les bassins versants concernés par la problématique	0,04	Année 1 et 2
		19	Réduire les pollutions diffuses		
		57	Généraliser les aires d'alimentation de captages à l'ensemble des captages situés sur le périmètre du SAGE	0,91	Année 1 et 2
		58	Mettre en place un programme d'actions pollutions diffuses	5,92	Année 3 à 10
		20	Limiter les transferts vers les eaux souterraines et de surface		
		59	Renforcer les échanges entre agriculteurs pour limiter les transferts	0,00	Année 2 à 10
		60	Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols	0,00	Année 3 à 10
		21	Limiter l'impact des rejets ponctuels		
		61	S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbains	0,00	Année 1 à 10
		62	Limiter l'impact des nouveaux rejets instruits au titre des IOTA ET ICPE	0,00	Année 1 à 10
		63	Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs	1,85	Année 1 à 10
		64	Fiabiliser les réseaux des assainissements collectifs	2,32	Année 1 à 10
		65	Elaborer un programme de réduction des rejets industriels	5,50	Année 1 à 10

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé	Coût sur 10 ans (M€)	Délai
		66	Formaliser, par convention, les rejets des effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement des eaux usées des collectivités	0,00	Année 1 à 10
		67	Identifier et hiérarchiser les assainissements non collectifs impactants	0,00	Année 1 à 10
		22	Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires		
		68	Améliorer les pratiques de désherbage sur l'espace communal et intercommunal	0,55	Année 1 à 10
		69	Développer les chartes de jardineries et paysagistes	0,00	Année 2 à 10
		70	Améliorer les pratiques de désherbage sur les infrastructures de transport	0,03	Année 1 à 10
		71	Communiquer et sensibiliser sur l'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé	0,04	Année 1 à 10
TOTAL ENJEU "QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES"				17,63	
5	Inondations				
		23	Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation		
		72	Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement	0,05	Année 4
		73	Assurer la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme	0,00	Année 1 à 3
		74	Informier et sensibiliser les usagers sur le risque inondation	0,01	Cf. communication
		24	Préserver les fonctionnalités des zones d'expansion des crues		
		75	Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues	0,05	Année 3 et 4
		76	Restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues	0,10	Année 4 à 10
		77	Préserver les zones d'expansion des crues à travers les documents d'urbanisme	0,00	Année 4 à 10
		25	Améliorer la gestion des eaux pluviales		
		78	Améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale et des projets d'aménagement	0,18	Année 1 à 10
		79	Élaborer les schémas directeurs des eaux pluviales	0,00	Année 3 à 10
		26	Limiter les phénomènes de ruissellement		
			<i>Renvoi vers dispositions 29, 30 et 31</i>	0,00	
TOTAL ENJEU "INONDATIONS"				0,39	
TOTAL GLOBAL				80,27	

NB : Certaines lignes laissent apparaître un coût nul. Elles correspondent à des dispositions dont les coûts sont déjà chiffrés par ailleurs (notamment dans le cadre de l'animation du SAGE, enjeu « gouvernance ») ou n'ont pu être évalués.